Quatre-vingt-sixième année. — N° 54. Le Numéro: 15 francs. Samedi 6 Mars 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

AVIS AUX ABONNES

Les deux derniers cahiers (pp. 177 à 240) de la TABLE ANNUELLE 1953 (édition des Lois et Décrets) font l'objet, ce jour, d'un envoi séparé aux abonnés.

Les six premiers cahiers de cette table (pp. 1 à 176) étaient annexés au « Journal officiel » des 15, 16, 22, 23, 25 et 26 février 1954.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 54-236 du 5 mars 1954 autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la France, la Sarre et l'Italie tendant à étendre et à coordonner l'application aux ressortissants des trois pays de la législation française sur la sécurité sociale et des législations italienne et sarroise sur les assurances sociales et les prestations familiales (p. 2234).

Loi n° 54-237 du 5 mars 1954 autorisant le Président de la République à ratifier l'accord complémentaire n° 2 à la convention générale du 12 novembre 1949 entre la France et le grand-duché de Luxembourg sur la sécurité sociale, relatif au régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers, signé le 19 février 1953 (p. 2235).

Loi n° 54-232 du 4 mars 1954 portant ouverture de crédits provisoires au titre des dépenses ordinaires et des dépenses en capital des services militaires pour le mois de mars 1954 (travaux préparatoires) (p. 2235).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Vice-présidence du conseil.

Décret n° 53-1172 relatif à l'autorisation et à la déclaration d'utilité publique des travaux concernant les routes nationales ainsi qu'aux classement et déclassement de celles-ci (rectificatif) (p. 2235).

Ministère de la justice.

Décrets du 5 mars 1954 portant nomination de magistrats à la cour de l'Union franco-sarroise (p. 2235).

Décret et *arrêté* du 5 mars 1954 portant nomination, réintégration et détachement de greffiers (p. 2236).

Arrêté du 3 février 1954 fixant l'échelonnement indiciaire et les conditions de reclassement applicables aux directeurs de circonscription pénitentiaire (p. 2236).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant nomination des membres du comité permanent du livre français à l'étranger (p. 2236).

Arrêté portant admission à la retraite (services extérieurs) (p. 2236).

Ministère de l'intérieur.

Décrets des 10 février et 2 mars 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2236).

Décret du 1er mars 1954 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique (p. 2239).

Décrets du 1er mars 1954 approuvant la vente par l'Etat de terrains domaniaux en Algérie (p. 2239).

Arrêté portant désignation des membres des tribunaux administratifs appelés à siéger à la cour de l'Union franco-sarroise (p. 2239).

Arrêtés portant détachements (administration préfectorale et personnel du cadre des préfectures) (p. 2240).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 25 février 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 2240).

Décret du 27 février 1954 portant annulation d'une concession de la médaille militaire (p. 2245).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 2245).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 1er mars 1954 portant confirmation dans leurs fonctions de deux comptables supérieurs du Trésor (p. 2248).

Arrêté du 19 février 1954 fixant la date des élections à la commission administrative paritaire du personnel de l'expansion économique à l'étranger (p. 2248).

Arrêté du 3 mars 1954 portant création d'une régie d'avances (p. 2248).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 53-1285 concernant les indemnités spéciales dont peuvent bénéficier les personnels techniciens des corps de la navigation aérienne et des télécommunications aériennes chargés de fonctions concourant directement à la sécurité de la navigation aérienne (rectificatif) (p. 2249).

Arrêté du 25 février 1954 annulant toutes dispositions relatives à la délivrance, par équivalence, des anciens brevets et licences du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (p. 2249).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 5 mars 1955 relatif à l'épandage des produits antiparasitaires (p. 2249).

Arrêté portant détachement (services agricoles) (p. 2250).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 54-238 du 27 février 1954 arrêtant la liste des produits sanguins d'origine humaine utilisés à des fins thérapeutiques dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo (p. 2250).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décrets du 2 mars 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2251).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté du 4 mars 1954 portant approbation des statuts d'une société d'habitations à loyer modéré (p. 2252).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 2 mars 1954 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2252).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Démission de membres de commissions (*erratum*). — Réunions de commissions du vendredi 5 mars 1954. — Convocations de commission et de la conférence des présidents (p. 2252).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 2253).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Désignation de trois membres du Conseil économique par l'Assemblée de l'Union française. — Réunions de commissions des 4 et 5 mars 1954. — Convocations de commissions (p. 2255).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 2255).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits en provenance d'Allemagne orientale (p. 2256).

Résultats du tirage de la tranche spéciale dite « Double Tranche des sports d'hiver » de la loterie nationale 1954 (p. 2256).

Résultats de l'exercice 1953 au 31 décembre 1953 et états de développement, par ministère, des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 1953 au 31 décembre 1953 (p. 2257).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits en provenance d'Allemagne orientale (p. 2256).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours pour l'admission d'élèves régulières à l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon-Rennes (p. 2263).

Annonces (p. 2263).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 17 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 5 mars 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 689).

LOIS

LOI n° 54-236 du 5 mars 1954 autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la France, la Sarre et l'Italie tendant à étendre et à coordonner l'application aux ressortissants des trois pays de la législation française sur la sécurité sociale et des législations italienne et sarroise sur les assurances sociales et les prestations familiales (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier la convention conclue à Paris le 27 novembre 1952 entre la France, la Sarre et l'Italie, tendant à étendre et à coordonner l'application aux ressortissants des trois pays de la législation française sur la sécurité sociale et des législations italienne et sarroise sur les assurances sociales et les prestations familiales.

Un exemplaire de cette convention est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 5 mars 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

JOSEPH LANIEL.

Le ministre des affaires étrangères,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'agriculture,

ROGER HOUDET.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PAUL BACON.

Loi n° 54-236. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 6234) ;

Rapport de M. Duquesne au nom de la commission du travail (n° 7220) ;

Adoption sans débat le 11 décembre 1953.

Conseil de la République :

Transmission (n° 665, année 1954) ;

Rapport de M. Abel-Durand au nom de la commission du travail (n° 25, année 1954) ;

Discussion et adoption de l'avis le 16 février 1954.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 18 février 1954.

(2) Elle sera publiée ultérieurement au *Journal officiel.*

LOI n° 54-237 du 5 mars 1954 autorisant le Président de la République à ratifier l'accord complémentaire n° 2 à la convention générale du 12 novembre 1949 entre la France et le grand-duché de Luxembourg sur la sécurité sociale, relatif au régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers, signé le 19 février 1953 (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier l'accord complémentaire n° 2 à la convention générale du 12 novembre 1949 entre la France et le grand-duché de Luxembourg sur la sécurité sociale, relatif au régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers, signé à Paris le 19 février 1953.

Un exemplaire de ce texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 5 mars 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Loi n° 54-237. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Projet de loi (n° 6233);

Rapport de M. Duquesne au nom de la commission du travail (n° 7221);

Adoption sans débat le 11 décembre 1953.

Conseil de la République:

Transmission (n° 636, année 1953);

Rapport de M. Abel Durand au nom de la commission du travail (n° 23, année 1954);

Discussion et adoption de l'avis le 16 février 1954.

Assemblée nationale:

Acte pris de l'avis conforme le 18 février 1954.

(2) Il sera publié ultérieurement au *Journal officiel.*

Loi n° 54-232 du 4 mars 1954 portant ouverture de crédits provisoires au titre des dépenses ordinaires et des dépenses en capital des services militaires pour le mois de mars 1954.

TRAVAUX PREPARATOIRES

Assemblée nationale:

Projet de loi (n° 7848);

Rapport de M. Pineau au nom de la commission des finances (n° 7877);

Discussion et adoption le 25 février 1954 (L. n° 1210).

Conseil de la République:

Transmission (n° 91, année 1954);

Rapport de M. Boudet au nom de la commission des finances (n° 95, année 1954);

Discussion et adoption de l'avis le 2 mars 1954 (A. n° 42, année 1954).

Assemblée nationale:

Avis du Conseil de la République (n° 7941);

Rapport de M. Pineau au nom de la commission des finances (n° 7950);

Adoption le 4 mars 1954 (L. n° 1239).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 53-1172 relatif à l'autorisation et à la déclaration d'utilité publique des travaux concernant les routes nationales ainsi qu'aux classement et déclassement de celles-ci.

Rectificatif au *Journal officiel* des 30 novembre et 1er décembre 1953:

Page 10703, 1re colonne, article 2, 1e ligne:

Au lieu de:

« ... et suivant les mêmes destinations que les travaux de construction si toutefois la commission d'enquête a donné un avis favorable; si les terrains à acquérir ne sont ni bâtis, ni attenants à des habitations et clos de murs, ces travaux... »,

Lire:

« ... et suivant les mêmes distinctions que les travaux de construction; si toutefois la commission d'enquête a donné un avis favorable et si les terrains à acquérir ne sont ni bâtis, ni attenants à des habitations et clos de murs, ces travaux... ».

Même page, 2e colonne, article 5, 11e ligne, au lieu de: « ... lorsqu'elles concernent des portions de routes nationales délaissées ou d'un changement de tracé,... », lire: « ... lorsqu'elles concernent des portions de routes nationales délaissées par suite de l'ouverture d'une nouvelle route ou d'un changement de tracé... ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 5 mars 1954 portant nomination de magistrats à la cour de l'Union franco-sarroise.

Le Président de la République, président du Conseil supérieur de la magistrature,

Sur la proposition dudit conseil,

Vu la loi n° 53-1209 du 5 décembre 1953 relative à la ratification des accords conclus à Paris entre la France et la Sarre;

Vu la loi n° 53-1321 du 31 décembre 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la justice pour l'exercice 1954, et notamment l'article 6 de ladite loi;

Vu le décret du 28 décembre 1953 portant publication d'une convention relative aux juridictions franco-sarroises, conclue entre la France et la Sarre et signée à Paris, le 20 mai 1953;

Vu le décret n° 54-234 du 4 mars 1954 créant des postes de magistrats et de greffiers pour assurer le fonctionnement de la cour de l'Union franco-sarroise;

Le gouvernement de la Sarre consulté,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés:

Conseiller à la cour d'appel de Colmar (chambre de Metz) (poste créé), M. Poncelet, vice-président au tribunal de 1re classe, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de conseiller à la chambre franco-sarroise de la cour d'appel de Sarrebrück.

Conseiller à la cour d'appel de Colmar (chambre de Metz), M. Hoen, vice-président de tribunal de 1re classe, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer les fonctions de conseiller à la chambre franco-sarroise de la cour d'appel de Sarrebrück, en remplacement de M. Nettre, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Colmar.

Conseiller à la cour d'appel de Besançon (poste créé), M. Renard, conseiller à la suite de ladite cour.

Art. 2. — MM. Poncelet et Hoen, nommés conseillers à la cour d'appel de Colmar (chambre de Metz) par le présent décret, seront, à compter de leur installation dans lesdites fonctions, et tout en continuant à assurer le service dans ces juridictions, délégués en qualité d'assesseurs titulaires à la cour de l'Union franco-sarroise.

Art. 3. — Sont délégués en qualité d'assesseurs suppléants à la cour de l'Union franco-sarroise:

M. Dalbin, conseiller à la cour d'appel de Colmar (chambre de Metz).

M. Renard, conseiller à la cour d'appel de Besançon.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature, et le ministre des

affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du Conseil supérieur de la magistrature,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 53-1209 du 5 décembre 1953 relative à la ratification des accords conclus à Paris entre la France et la Sarre;

Vu la loi n° 53-1321 du 31 décembre 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la justice pour l'exercice 1954, et notamment l'article 6 de ladite loi;

Vu le décret du 28 décembre 1953 portant publication d'une convention relative aux juridictions franco-sarroises, conclue entre la France et la Sarre et signée à Paris le 20 mai 1953;

Vu le décret n° 54-234 du 4 mars 1954 créant des postes de magistrats et de greffiers pour assurer le fonctionnement de la cour de l'Union franco-sarroise,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés:

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris (poste créé), M. Butsch, procureur de la République de 1re classe, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour remplir les fonctions de président de la chambre franco-sarroise de la cour d'appel de Sarrebrück.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Colmar (chambre de Metz) (poste créé), M. Fiegel, procureur de la République de 2e classe, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de substitut du procureur général près la cour d'appel de Sarrebrück.

Art. 2. — M. Butsch, nommé par le présent décret substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, sera, à compter de son installation dans lesdites fonctions, délégué dans les fonctions de procureur général près la cour de l'Union franco-sarroise.

Art. 3. — M. Fiegel, nommé par le présent décret substitut du procureur général près la cour d'appel de Colmar (chambre de Metz), sera, à compter de son installation dans lesdites fonctions, délégué dans les fonctions de substitut du procureur général près la cour de l'Union franco-sarroise.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Décret du 5 mars 1954 portant nomination d'un greffier.

Par décret en date du 5 mars 1954, M. Dorn (Charles), greffier de tribunal cantonal, placé en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer les fonctions de greffier à la cour d'appel de Sarrebrück, est affecté au poste de greffier de tribunal cantonal créé dans le ressort de la cour d'appel de Colmar par le décret n° 54-234 du 4 mars 1954.

M. Dorn sera, à compter de son installation dans ledit poste, délégué dans les fonctions de greffier à la cour de l'Union franco-sarroise.

Réintégration et détachement d'un greffier.

Par arrêté du 5 mars 1954, M. Jager (Edmond), greffier de 2e classe, 3e échelon, qui avait été détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, est réintégré en qualité de greffier à la cour d'appel de Besançon (poste créé).

M. Jager sera, à compter de sa réintégration, délégué pour assurer le service du secrétariat du ministère public près la cour de l'Union franco-sarroise.

Echelonnement indiciaire et conditions de reclassement applicables aux directeurs de circonscription pénitentiaire.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat;

Vu le décret n° 53-1218 du 9 décembre 1953 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'échelonnement indiciaire applicable aux directeurs de circonscription pénitentiaire est fixé ainsi qu'il suit:

	Indices.
1re classe	600
2e classe	567
3e classe	534
4e classe	500

Art. 2. — Les nouveaux indices sont attribués aux directeurs de circonscription pénitentiaire suivant leurs classes actuelles, sans que cette mesure puisse être considérée comme un avantage. L'ancienneté des fonctionnaires comptera, dans ces nouvelles classes, du jour de leur dernière promotion. Toutefois, le directeur de circonscription pénitentiaire actuellement à la classe exceptionnelle de son grade sera reclassé à la 1re classe en conservant l'ancienneté qu'il avait acquise depuis sa promotion à l'ancienne 1re classe.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er octobre 1953.

Fait à Paris, le 3 février 1954.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:
Le directeur de l'administration pénitentiaire,
CHARLES GERMAIN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le chef de service,
MARTIAL-SIMON.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Nomination des membres du comité permanent du livre français à l'étranger.

Par arrêté du 1er mars 1954, sont nommés membres du comité permanent du livre français à l'étranger:

MM. Angoulvent (Paul), Bardet (Jean), Bonnefous (Edouard), Bourdel (Maurice), Cain (Julien), Courrier (Robert), de Carbonnel (Eric), Duhamel (Georges), Meunier du Houssoy (Robert), Philippon (René), Picard (Charles), Rodolphe-Rousseau (Jacques), Valeur (Robert), Vialar (Paul).

Services extérieurs.

Par arrêté du 26 février 1954, l'arrêté du 26 août 1940 est annulé en ce qui concerne M. Baude de Bunnetat (Charles-Joseph), commis de chancellerie.

M. Baude de Bunnetat (Charles-Joseph), commis de chancellerie, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 13 octobre 1945.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets des 10 février et 2 mars 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 mars 1954, pris en conseil des ministres sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 16 février 1954, portant que les promotions de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et

règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Lancranon (Maurice), vice-président du conseil municipal de Paris. Officier du 9 septembre 1940.

Touze (Eugène), préfet de la Meuse. Officier du 9 novembre 1946.

Par décret en date du 2 mars 1954, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 16 février 1954, portant que les promotions de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus, à titre exceptionnel, officiers dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Bernys (Georges), préfet du Haut-Rhin. Chevalier du 21 février 1947. Titres exceptionnels.

Boissier (Jacques), préfet de Vaucluse. Chevalier du 17 janvier 1947. Titres exceptionnels.

Bouet (Francis), conseiller général, maire de Cholet (Maine-et-Loire). Chevalier du 11 décembre 1946. Titres exceptionnels.

Chaumeil (Paul), préfet du Gard. Chevalier du 19 août 1947. Titres exceptionnels.

Laporte (Jean), préfet du Finistère. Chevalier du 13 août 1947. Titres exceptionnels.

Moatti (Pierre), préfet de l'Oise. Chevalier du 27 mai 1947. Titres exceptionnels.

Morie (Roger), inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour la 1re région militaire, chef du service de la protection civile et de la défense en surface. Chevalier du 18 mars 1947. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 2 mars 1954, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 16 février 1954, portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier

MM.

Du Buisson de Courson (Richard), conseiller général, maire de Mézières-les-Cléry (Loiret). Chevalier du 28 décembre 1918.

Chapeaud (Roger), conseiller général, maire d'Aulnay (Charente-Maritime). Chevalier du 16 juin 1920.

Gaches (Elisée), maire de Viane (Tarn). Chevalier du 11 août 1936.

Goy (Gabriel), vice-président du conseil général de la Drôme. Chevalier du 7 février 1938.

Leca (Antoine), président du tribunal administratif de Nice (Alpes-Maritimes). Chevalier du 28 décembre 1928.

Le Grand (Julien), ancien conseiller général, ancien maire d'Inzinzac (Morbihan). Chevalier du 26 janvier 1929.

Linyer (Louis), ancien sénateur, ancien conseiller général, ancien maire de Loroux-Bottereau (Loire-Inférieure). Chevalier du 1er septembre 1920.

Lochmann (Charles), maire adjoint du 6e arrondissement de Paris. Chevalier du 6 avril 1930.

Maillot (Georges), directeur à la préfecture de la Seine. Chevalier du 8 août 1939

Martinetti (Charles), conseiller général de la Corse. Chevalier du 28 décembre 1928.

Penel (Claudius), maire d'Ambert (Puy-de-Dôme). Chevalier du 13 mars 1933.

Raison (Georges), conseiller général, maire de Bucquoy (Pas-de-Calais). Chevalier du 16 juin 1920.

Au grade de chevalier.

MM.

Aubaud (Raoul), ancien ministre, ancien député, ancien conseiller général de l'Oise; 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Auvret (Jean), conseiller général, maire de Barnéville (Manche); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Bares (André), maire de Saint-Pierre-d'Aurillac (Gironde); 57 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Baudouin (Edouard), conseiller général de l'Orne; 66 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Rabbin Bauer (Paul), à Paris; 31 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Beautier (Henri), maire de la Vespière (Calvados); 58 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Benne (Georges), architecte de la ville de Castres (Tarn); 42 ans de fonction publique et de services militaires.

Révérend Père Berthon (Pierre), curé de Cilaos (Réunion); 31 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Bodin (Léon), vice-président du conseil général, maire d'Ecueille (Indre); 38 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Monseigneur Bouin (Jean-Baptiste), curé doyen de l'église Notre-Dame de Royan (Charente-Maritime); 65 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Pasteur Bourguet (Pierre), président du conseil national de l'Eglise réformée de France, pasteur de l'église réformée de Vincennes (Seine); 31 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Bourit (Ernest), conseiller municipal de Surgères (Charente-Maritime); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Brugel (Marcellin), maire de Sainte-Alauzie (Lot); 46 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Cante (Charles), maire de la Brède, ancien conseiller général, ancien député (Gironde); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Carbasse (Séraphin), maire de Compeyre (Aveyron); 42 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

De Chassepot de Pissy (Adalbert), maire de Pissy (Somme); 62 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Chesson (François), maire de Saint-Estèphe (Dordogne); 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Chopin (Jean), adjoint au maire de Charleville (Ardennes); 56 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Clement (Auguste), avoué du département des Bouches-du-Rhône; 60 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Coiffard (Francis), sous-préfet de Mulhouse (Haut-Rhin); 21 ans de fonction publique et de services militaires.

Combabessouse (Marcel), maire de Saint-Pierre-de-Buzet (Lot-et-Garonne); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Dalphinet (Marius), conseiller général, maire de Trept (Isère); 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Chanoine Delaune (Albert), curé doyen, archiprêtre d'Yvetot (Seine-Inférieure); 38 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires

Dillies (Pierre), maire de Deulemont (Nord); 41 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Dubois-Chabert (André), secrétaire général de l'Isère; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Dupaix (Marcel), adjoint au maire de Montluçon (Allier); 37 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Dupuis (Emile), maire de Frouville (Seine-et-Oise); 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Dupuy (André), sous-préfet de Cambrai (Nord); 22 ans de fonction publique et de services militaires.

Durrwell (Paul), maire de Petit-Croix (territoire de Belfort); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Ecker (Alphonse), maire du 2e arrondissement de Paris; 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Fontaine (Jacques), inspecteur général adjoint de l'administration au ministère de l'intérieur; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Girault (Henri), président du tribunal administratif de Poitiers (Vienne); 44 ans de fonction publique et de services militaires.

Monseigneur Girbeau (Jean), évêque de Nîmes (Gard); 61 ans de ministère ecclésiastique.

Goetz (Charles), conseiller au tribunal administratif de Paris; 44 ans de fonction publique et de services militaires.

Graille (Jean), conseiller général, maire de la Ciotat (Bouches-du-Rhône); 27 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Gromelle (Henri), huissier chef à la préfecture de Seine-et-Oise; 46 ans de fonction publique et de services militaires.

Grosyeux (Louis), maire de Beaulieu-sur-Sonnette (Charente); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Guende (Félix), maire de Cruis (Basses-Alpes); 53 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Guillermin (Louis), vice-président du conseil général, maire de Boëge (Haute-Savoie); 34 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Imbault (Charles), maire d'Ormoy-la-Rivière (Seine-et-Oise); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Jossier (Henri), conseiller général, maire de Cruzy-le-Châtel (Yonne); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Leblanc (Henri), attaché à la préfecture du Nord; 38 ans de fonction publique et de services militaires.

Mgr Lebrun (Lucien), évêque d'Autun (Saône-et-Loire); 39 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Lévêque (Baptiste), maire de Lachamp-Raphaël (Ardèche); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Lhéritier (Pierre), conseiller municipal, ancien maire de Couffy (Corrèze); 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Meesemaecker (Gustave), adjoint au maire de Bourbourg (Nord); 59 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Chanoine Michel (Jean), curé de la paroisse Saint-Louis-d'Antin, à Paris; 40 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Mollet (Georges), conseiller général, conseiller municipal d'Estissac (Aube); 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Neuhaeusler (Joseph), directeur administratif à la mairie de Mulhouse (Haut-Rhin); 50 ans de fonction publique et de services militaires.

Nielet (Maxime), maire de Bourghelles (Nord); 59 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Nouveau (Pierre), vice-président du conseil général, maire de Cannes (Alpes-Maritimes); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Pasquier (Maurice), chef de division à la préfecture de l'Ain; 42 ans de fonction publique et de services militaires.

Paulet (Marius), maire de Lattes (Hérault); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Pelletier (Ernest), maire de Fresnes-sur-Marne (Seine-et-Marne); 64 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Petion (Léon), maire d'Incheville (Seine-Inférieure); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Piedon (Jacques), vice-président du conseil général, maire de Jargeau (Loiret); 29 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Raoul (Augustin), conseiller municipal, ancien conseiller général, ancien maire de Pommerit-le-Vicomte (Côtes-du-Nord); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Reynaud (Henri), chef de division à la préfecture de la Seine-Inférieure; 34 ans de fonction publique et de services militaires.

Ricateau (Marcel), conseiller municipal de Béziers (Hérault); 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Mme Richelet (Hélène), maire de Jatxou (Basses-Pyrénées); 44 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Robert (Arthur), adjoint au maire de Saint-Quentin, ancien conseiller général (Aisne); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Rocca-Serra (Jacques), conseiller général, maire de Levie (Corse); 35 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Roques (Olivier), secrétaire général du centre administratif et technique interdépartemental de Versailles (Seine-et-Oise); 21 ans de fonction publique et de services militaires.

Sans (Jean), ancien maire de Formiguères (Pyrénées-Orientales); 63 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Mme Sarthre (Eveline), secrétaire d'administration au ministère de l'intérieur; 25 ans de fonction publique.

Tardieu (Albert), conseiller général, maire de Traversères (Gers); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Tassain (Albert), maire de Sergeac (Dordogne); 34 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Turmel (Henry), secrétaire général de la mairie de Vannes (Morbihan); 38 ans de fonction publique et de services militaires.

Valette (Honoré), conseiller général, maire de Tarascon-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Varney (Joseph), maire de Culmont (Haute-Marne); 53 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Vichet (Charles), chef de division à la préfecture du Doubs; 42 ans de fonction publique et de services militaires.

Par décret en date du 2 mars 1954, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 16 février 1954, portant que les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés chevaliers dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Errecart (Jean), conseiller général, maire d'Orègue, ancien député (Basses-Pyrénées); 25 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Lefrançois (Léopold), maire de Palaiseau (Seine-Inférieure); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Schneid (Raphaël), ancien conseiller général de la Seine, ancien conseiller municipal de Paris; 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Par décret en date du 2 mars 1954, pris en conseil des ministres sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 16 février 1954, portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé, à titre exceptionnel, chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Vie (Emile), sous-préfet, directeur du cabinet du directeur général de la sûreté nationale; 19 ans de fonction publique et de services militaires. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 10 février 1954, pris en conseil des ministres sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 12 janvier 1954, portant que la promotion de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu, à titre exceptionnel, au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Begard (Maurice), directeur, chef du service de la sécurité de la présidence de la République. Chevalier du 27 août 1948. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 10 février 1954, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 12 janvier 1954 portant que les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés chevaliers dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Dome (Léon), secrétaire général de la mairie de Lannemezan (Hautes-Pyrénées); 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Fourcade (Antoine), conseiller municipal, ancien adjoint au maire de Calmont (Haute-Garonne); 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Nigoul (Jean), sous-préfet de Muret (Haute-Garonne); 23 ans de fonction publique et de services militaires.

Par décret en date du 2 mars 1954, pris en conseil des ministres sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 16 février 1954 portant que la promotion de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

M. Monniot (Stéphen), directeur de la police générale à la préfecture de police. Chevalier du 19 août 1947. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 2 mars 1954, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 16 février 1954 portant que la promotion de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Dallier (Gustave), directeur général honoraire de la préfecture de police. Chevalier du 31 décembre 1930.

Par décret en date du 2 mars 1954, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 16 février 1954 portant que la promotion et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Rinaldi (Jean), agent supérieur à la préfecture de police. Chevalier du 16 juin 1920.

Au grade de chevalier.

MM.

Bailleul (Antoine), commissaire principal de la sûreté nationale; 30 ans de fonction publique et de services militaires.

Barbier (Henri), administrateur à la préfecture de police; 29 ans de fonction publique et de services militaires.

Barillet (Camille), inspecteur de la sûreté nationale; 45 ans de fonction publique et de services militaires.

Bazziconi (André), administrateur à la préfecture de police; 28 ans de fonction publique et de services militaires.

Bernhardt (Jean), commissaire divisionnaire de la sûreté nationale, chef de la surveillance du territoire à Lille (Nord); 22 ans de fonction publique et de services militaires.

Blaise (Lucien), commissaire principal à la préfecture de police; 27 ans de fonction publique et de services militaires.

Boucly (Paul), commissaire principal, chef du district de Cambrai (Nord); 27 ans de fonction publique et de services militaires.

Brioudes (Gaston), commissaire principal de la sûreté nationale, commissaire central à Reims (Marne); 30 ans de fonction publique et de services militaires.

Buisson (Jean), officier de paix à la préfecture de police; 35 ans de fonction publique et de services militaires.

Chavalor (François), commissaire divisionnaire, chef du service régional de police judiciaire à Angers (Maine-et-Loire); 22 ans de fonction publique et de services militaires.

Chovin (Paul), sous-directeur du laboratoire municipal de la préfecture de police; 21 ans de fonction publique et de services militaires.

Delechaux (Jean), commissaire divisionnaire de l'inspection générale des services et écoles de police; 32 ans de fonction publique et de services militaires.

Fernet (Max), commissaire principal à la direction de la police judiciaire à la préfecture de police; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Fribourg (Maurice), commissaire principal, commandant le corps urbain de Lyon (Rhône); 23 ans de fonction publique et de services militaires.

Garnier (André), ingénieur à la direction des services techniques à la préfecture de police; 26 ans de fonction publique et de services militaires.

Gaveau (André), commissaire principal à la préfecture de police; 26 ans de fonction publique et de services militaires.

Grangeon (Roger), commissaire spécial, chef du service des renseignements généraux du Cher; 28 ans de fonction publique et de services militaires.

Haliar (André), commissaire de police à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe); 34 ans de fonction publique.

Lachassagne (Henri), inspecteur principal de la police d'Etat aux renseignements généraux du Rhône; 29 ans de fonction publique et de services militaires.

Le Sanquer (Julien), commandant de la compagnie républicaine de sécurité n° 51 à Orléans (Loiret); 28 ans de fonction publique et de services militaires.

Lescuyer (Georges), inspecteur de la sûreté nationale; 33 ans de fonction publique et de services militaires.

Llaoury (François), commissaire principal, chef de la sûreté à Marseille (Bouches-du-Rhône); 28 ans de fonction publique et de services militaires.

Maurice (André), commissaire principal de la sûreté nationale; 35 ans de fonction publique et de services militaires.

Morel (John), commissaire principal de police, chef du service des renseignements généraux à Bellegarde (Ain); 22 ans de fonction publique et de services militaires.

Par décret en date du 2 mars 1954, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 16 février 1954 portant que la promotion et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Delaboudiniere (Gabriel), chef de bataillon, commandant du corps de sapeurs-pompiers du Mans (Sarthe). Chevalier du 26 février 1921.

Au grade de chevalier.

MM.

Caussignac (Georges), inspecteur départemental des services d'incendie de la Lozère; 32 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 18 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Delesque (Raymond), capitaine au corps de sapeurs-pompiers de Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise); 42 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 40 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Favier (Claude), inspecteur départemental des services d'incendie de l'Ain; 55 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 44 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Maindron (Rodolphe), inspecteur départemental adjoint des services d'incendie des Deux-Sèvres; 41 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 29 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Moulin (Arsène), chef de bataillon honoraire, ancien commandant du corps de sapeurs-pompiers de Deville-les-Rouen (Seine-Inférieure); 47 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 23 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Nickler (Victor), inspecteur départemental adjoint des services d'incendie du Haut-Rhin; 51 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 41 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Vernerey (Edmond), inspecteur départemental adjoint des services d'incendie du Doubs; 42 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 10 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Décret du 1er mars 1954 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique.

Par décret en date du 1er mars 1954, l'association dite Les Amis de la villa Médicis, dont le siège est à Paris, a été reconnue comme établissement d'utilité publique.

Décret du 1er mars 1954 approuvant la vente par l'Etat à la commune d'Ain-Témouchent de terrains domaniaux.

Par décret en date du 1er mars 1954, est approuvé, aux clauses et conditions qui y sont stipulées, l'acte administratif du 28 novembre 1953 aux termes duquel l'Etat vend à la commune d'Ain-Témouchent (département d'Oran), moyennant le prix de 5.014.000 F, une parcelle de 25 ares 07 centiares dépendant du lot n° 3 du plan de ce centre.

Décret du 1er mars 1954 approuvant la cession par l'Etat à la commune de Palikao (département d'Oran) de terrains domaniaux.

Par décret en date du 1er mars 1954, est approuvé, aux clauses et conditions qui y sont stipulées, l'acte administratif en date du 30 novembre 1953, aux termes duquel l'Etat vend à la commune de Palikao (département d'Oran), moyennant le prix de 978.000 F, les terrains domaniaux d'une superficie totale de 89 ares 04 centiares 70 dm² formant les lots n°s 106/5 pie, 110/2 pie et les parcelles *a* pie et *b* du plan de ce centre.

Désignation des membres des tribunaux administratifs appelés à siéger à la cour de l'Union franco-sarroise.

Le ministre de l'intérieur et le ministre des affaires étrangères,

Vu la convention judiciaire du 20 mai 1953;

Le gouvernement sarrois consulté;

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur et du directeur général du personnel et de l'administration générale au ministère des affaires étrangères,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont désignés pour siéger en qualité de membres de la cour de l'Union franco-sarroise:

Titulaires.

M. Epitalbra (Alphonse), conseiller au tribunal administratif de Strasbourg.

M. Lux (Robert), conseiller au tribunal administratif de Strasbourg.

Suppléants.

M. Bataille (Raymond), conseiller au tribunal administratif de Besançon.

M. Hauss (Jean), conseiller au tribunal administratif de Strasbourg.

Art. 2. — M. Meyer (Octave), commissaire du Gouvernement au tribunal administratif de Strasbourg, est désigné pour siéger, en qualité de commissaire du Gouvernement, près la cour de l'Union franco-sarroise.

Art. 3. — Le directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur et le directeur général du personnel et de l'administration générale au ministère des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 1954.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le secrétaire général du ministère de l'intérieur,
RENÉ PAIRA.

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-LOUIS FALAIZE.

Administration préfectorale.

Par arrêté du 1er mars 1954, M. Rouvière (Pierre), sous-préfet de 2e classe, est placé dans la position de service détaché en application de l'article 98 (2e alinéa) de la loi du 19 octobre 1946, pour une période de cinq années au maximum, à compter du 1er décembre 1953, afin de lui permettre d'exercer les fonctions d'administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 27 février 1954, M. Bruder (Pierre), commis de 8e échelon à la préfecture du Bas-Rhin, nommé secrétaire administratif de 11e classe, 2e échelon, à compter du 1er avril 1953, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 1953, pour exercer les fonctions de secrétaire administratif au laboratoire départemental de bactériologie à Strasbourg.

Par arrêté du 1er mars 1954, M. Michel Brumter, attaché de préfecture de 11e classe, 3e échelon (préfecture du Bas-Rhin) placé en service détaché depuis le 1er juillet 1946, est maintenu dans cette position, pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 1953, auprès du ministère des affaires étrangères (haut commissariat de la République française en Allemagne), pour exercer les fonctions d'administrateur du cadre temporaire des personnels des affaires allemandes et autrichiennes.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 25 février 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par decret en date du 25 février 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la promotion et à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les élévation, promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont élevé, promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1914-1918

A la dignité de grand officier.

(Pour prendre rang du 27 février 1953.)

Gibergues (Joseph-Jean-Antoine), colonel d'infanterie en retraite, classe 1897, mle 1882 au recrutement de Rodez.

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 10 avril 1953.)

Baclet (Eugène-Henri), chef de bataillon d'infanterie coloniale en retraite, classe 1901, recrutement de Fontenay-le-Comte.

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 2 octobre 1952.)

Jolles (Jean-Paul), ancien lieutenant du 11e régiment d'infanterie, classe 1913, recrutement de Marmande.

(Pour prendre rang du 30 mars 1953.)

Harent (Lucien-Auguste-Georges), ancien sous-lieutenant du 3e régiment du génie, classe 1914, mle 1586 au recrutement de Rouen.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1931.)

Hipolite (Jules), ancien soldat du 155e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1681 au recrutement de Bayonne.

(Pour prendre rang du 25 février 1931.)

Morin (Edouard-Constant-Clément), ancien soldat du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1916, mle 445 au recrutement de Niort.

(Pour prendre rang du 3 décembre 1931.)

Colmaire (Adrien-Jean-Baptiste-Henri), ancien soldat du 7e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 555 au recrutement d'Abbeville.

(Pour prendre rang du 1er avril 1935.)

Gourguet (Paul), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 1171 au recrutement de Carcassonne.

(Pour prendre rang du 19 mars 1937.)

Labourbe (Jean-Marie), ancien soldat du 53e régiment d'artillerie, classe 1897, mle 114 au recrutement de Roanne.

(Pour prendre rang du 8 mai 1947.)

Davezies (Louis), ancien soldat du 12e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1396 au recrutement de Tarbes.

(Pour prendre rang du 26 février 1951.)

Destombes (Henri-Julien), ancien soldat du 11e régiment du génie, classe 1914, mle 2519 au recrutement de la Seine (6e bureau).

(Pour prendre rang du 30 avril 1951.)

Ballot (Paul-Clair), ancien soldat du 163e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 2060 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 9 juin 1951.)

Pasquereau (Eugène-Marie-Joseph), ancien caporal du 137e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1018 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

(Pour prendre rang du 22 sepetmbre 1951.)

Balin (Charles-Joseph), ancien sergent du 7e régiment du génie, classe 1906, mle 623 au recrutement de Nice.

(Pour prendre rang du 14 janvier 1952.)

Coiffeteau (Arsène-Auguste-René), ancien sergent du 8e régiment d'infanterie coloniale, classe 1907, mle 1198 au recrutement de Châtellerault.

(Pour prendre rang du 28 avril 1952.)

Verlet (Alfred-Achille), ancien sergent du 32e régiment d'aviation, classe 1911, mle 2551 au recrutement de Bar-le-Duc.

(Pour prendre rang du 3 juin 1952.)

Abiven (Joseph-Marie), ancien caporal du 2e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1999 au recrutement de Brest.

(Pour prendre rang du 19 juin 1952.)

Karaquillo (Jean), ancien soldat du 263e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1333 au recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 25 juin 1952.)

Gahino-Ba, ancien tirailleur du 61e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1915, mle 10337 au recrutement du Soudan.

(Pour prendre rang du 22 juillet 1952.)

Aboubakar Moussa, ancien tirailleur du 78e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1915, mle 36082 au recrutement du Soudan.

(Pour prendre rang du 24 juillet 1952.)

Filhol (Pierre), ancien soldat du 220e régiment d'infanterie, classe 1896, mle 434 au recrutement de Marmande.

(Pour prendre rang du 8 septembre 1952.)

Fabarez (André-Eugène), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1916, mle 903 au recrutement de Fontenay-le-Comte.

(Pour prendre rang du 16 septembre 1952.)

Amady Sy, ancien caporal du 1er régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1909, mle 11903 au recrutement de Dakar.

(Pour prendre rang du 13 octobre 1952.)

Bredard (Louis-Hélie), ancien soldat du 103e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 87 au recrutement du Mans.

(Pour prendre rang du 27 octobre 1952.)

Dubois (Ernest-Jules-Augustin), ancien soldat du 91e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 5249 au recrutement de la Seine (3e bureau).

(Pour prendre rang du 20 novembre 1952.)

Jegu (François-Joseph-Laurent), ancien adjudant-chef au 41e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1919 au recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 24 novembre 1952.)

Ansquer (Jacques), ancien soldat du 1er régiment d'artillerie, classe 1909, mle 1207 au recrutement de Quimper.

Avrillon (Gustave-Julien), ancien soldat du 266e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 269 au recrutement de Tours.

(Pour prendre rang du 27 décembre 1952.)

Jannet (Charles-Maurice), ancien caporal du 116e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1583 au recrutement de la Seine (3e bureau).

(Pour prendre rang du 26 janvier 1953.)

Esquirol (Paul-Jacques), ancien soldat du 283e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 786 au recrutement de Foix.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1953.)

Sega Cissoko, ancien tirailleur du 5e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1916, mle 9018 au recrutement du Sénégal.

(Pour prendre rang du 16 février 1953.)

Guillois (Sylvère-Samson), ancien soldat du 126e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1186 au recrutement de Fort-de-France.

Leroux (Aimé-Louis-Gaston), ancien soldat du 12e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 269 au recrutement d'Evreux.

(Pour prendre rang du 17 février 1953.)

Kelkoul Allaoua ben El Hadj, ancien soldat du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1913, mle 8147 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 23 février 1953.)

Ozanne (Henri-Jules), ancien soldat du 87e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 4193 au recrutement de la Seine (3e bureau).

(Pour prendre rang du 2 mars 1953.)

Gambotti (Dominique-Jean), ancien soldat du 92e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 2170 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 9 avril 1953.)

Dasnier (Armand), ancien soldat du 19e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 1512 au recrutement de Magnac-Laval.

(Pour prendre rang du 27 avril 1953.)

Ribaud (Alfred), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1916, mle 4 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 11 mai 1953.)

Lecoq (Léon-Emile), ancien sergent du 21e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 163 au recrutement de Rouen.

(Pour prendre rang du 20 mai 1953.)

Couderc (Jean-Darius), ancien caporal du 130e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 835 A au recrutement d'Agen.

(Pour prendre rang du 27 mai 1953.)

François (Justin-Louis-René), ancien caporal du 279e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1041 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 15 juin 1953.)

Ferard (Auguste-Edouard), ancien soldat du 4e escadron du train, classe 1911, mle 514 au recrutement d'Argentan.

Guiot (Pierre-Robert), ancien caporal du 89e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 934 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Izambard (Paul-Charles), ancien soldat du 167e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 169 au recrutement de Parthenay.

(Pour prendre rang du 25 juin 1953.)

Guerin (Victor-Germain-Camille), ancien soldat du 251e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 166 au recrutement de Granville.

(Pour prendre rang du 29 juin 1953.)

Chebance (Auguste), ancien soldat du 98e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 416 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Hadoux (Alfred-Auguste), ancien soldat du 72e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 312 au recrutement d'Amiens.

Michaut (Aristide), ancien caporal du 95e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 247 au recrutement de Châteauroux.

(Pour prendre rang du 6 juillet 1953.)

Suant (Fernand-Adrien), ancien soldat du 220e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 478 au recrutement de Poitiers.

(Pour prendre rang du 17 septembre 1953.)

Degret (Camille-Maurice), ancien soldat du 10e escadron du train des équipages, classe 1898, mle 1956 au recrutement de Reims.

Par décret en date du 25 février 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à l'élévation et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les élévations et les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont élevés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations sans traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

GUERRE 1914-1918

A la dignité de grand'croix.

Stoffels d'Hautefort (Ulric-Marie-Augustin), lieutenant-colonel de réserve de l'armée de l'air, rayé des cadres, classe 1912, au recrutement de Versailles.

A la dignité de grand officier.

De Haynin de Brij (Prosper-Constant-Armand), ancien chef de bataillon du 26e régiment d'infanterie, classe 1913, au recrutement de Langres.

Tristani (Tristan-Charles-Marie-Etienne), intendant militaire de 1re classe des troupes coloniales en retraite, classe 1911, engagé volontaire 1940.

Au grade de commandeur.

Delage (Eugène-Auguste-Jean), ancien sous-lieutenant du 62e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1908, au recrutement d'Angoulême.

Mousseigne (Emile-Jean-Marie), ancien lieutenant du 12e régiment d'infanterie, classe 1911, au recrutement de Tarbes.

Souchières (Charles-Prosper), ancien adjudant du 1er groupe d'aviation d'Afrique, classe 1919, mle 1219 au recrutement d'Avignon.

Au grade d'officier.

Antony (Louis), ancien caporal du 86e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1181 au recrutement d'Aurillac.

Berthon (Aimé-Auguste-Jean), ancien caporal du 414e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 149 au recrutement de Montbrison.

Boschmans (Kléber-Charles-Louis), ancien soldat du 3e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 609 au recrutement d'Amiens.

Bourgeonneau (Henri-Aimé-Jean-Marie), ancien caporal du 135e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1199 au recrutement d'Ancenis.

Brabant (Roger-Paul), ancien soldat du 5e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 801 au recrutement d'Auxonne.

Fassiaux (Augustin), ancien caporal du 162e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 4789 au recrutement de Béthune.

Gaillard (Antonin-Lucien), ancien soldat des 24e et 44e régiments d'infanterie coloniale, classe 1908, mle 1107 au recrutement de Toulouse.

Gelin (Charles-Victor), ancien soldat du 353e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 71 au recrutement de Melun.

Hamida ben Ammar ben Mohammed, ancien soldat du 8e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1916, mle 9951 au recrutement de Tunis.

Herault (Eugène-Marcel), ancien soldat des 1er et 53e régiments d'infanterie coloniale, classe 1916, mle 1658 au recrutement du Blanc-Tours.

Hugon (Max-René-Roland), ancien soldat du 144e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 255 au recrutement d'Angoulême.

Lacour (Lazare-André-Marius), ancien soldat du 167e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1555 au recrutement de Chalon-sur-Saône.

Linder (François-Antoine), ancien soldat du 26e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 3035 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

Meuret (Louis-Joseph), ancien soldat du 135e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 496 au recrutement d'Angers.

Perrot (Henri-Charles-Gabriel), ancien caporal du 114e bataillon de chasseurs alpins, classe 1915, mle 43 au recrutement de Romans.

Pirot (André-Georges), ancien soldat du 121e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1813 au recrutement de Montluçon.

Porte (Jean-Laurent-Dominique), ancien soldat du 14e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 839 au recrutement de Tarbes-Toulouse.

Roger (Arcade-Théophile-Elphège), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1907, mle 819 au recrutement de Péronne.

Roger (Jean-Baptiste), ancien soldat du 18e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1184 au recrutement de Pau.

Violleau (Louis-Octave), ancien soldat du 206e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 940 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

Par décret en date du 25 février 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

GUERRE 1914-1918

Au grade d'officier.

Charre (Denis-Léon), ancien soldat du 141e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 191, au recrutement de Privas.

Chazal (Félix), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1910, mle 4248, au recrutement de Versailles.

Chibane Deradji ben Brahim ben Zeghad, ancien soldat du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1915 G, mle 835 L. M., au recrutement de Constantine.

Durand (René-Philippe-Henri), ancien soldat du 113e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 332, au recrutement d'Orléans.

Fassin (Léon-Jean-Baptiste), ancien sergent du 47e régiment d'infanterie, classe 1898, mle 558, au recrutement de Digne.

Lutz (Victor), ancien soldat du 134e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 984, au recrutement de Nevers.

Mostefa ben Ali, ancien soldat du 3e régiment de marche de tirailleurs, EV 1914, mle 7595 N. I., au recrutement de Constantine.

Navarro (Henri-Emile), ancien soldat du 2e régiment de zouaves, classe 1907, mle 1213, au recrutement d'Alger.

Rehomme (Jean-Auguste), ancien soldat du 1er régiment étranger, classe 1918, EV/1914, mle 2370, au recrutement d'Oran.

Rouin (Louis-Charles), ancien brigadier du 45e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 4027, du 4e bureau de recrutement de la Seine.

Par décret en date du 25 février 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion et à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 9 mars 1953.)

Villet (Georges-François), commandant du régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1925, recrutement de la Seine (2e bureau).

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 14 octobre 1947.)

Caslaing (Roger), ancien capitaine du 135e régiment d'infanterie, classe 1915, recrutement d'Albi.

(Pour prendre rang du 13 octobre 1952.)

Rives (Pierre), ancien lieutenant du 23e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1927.

(Pour prendre rang du 29 mai 1953.)

Carichiopulo (Pierre-Charles-Jean), ancien lieutenant du 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1929, recrutement de Madagascar.

Ferrier (Paul-Emile-Ernest), ancien lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1934, mle 1622 au recrutement de Dijon.

(Pour prendre rang du 16 septembre 1953.)

Tabart (Jean-Marie-Gilbert), ancien capitaine du 11e escadron du train, classe 1912.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 10 juin 1949.)

Lévêque (Paul-Jean), ancien soldat du 7e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1936, mle 240 au recrutement de Cambrai.

(Pour prendre rang du 23 janvier 1951.)

Duval (Charles), ancien soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1916, mle 1487 au recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 2 mars 1951.)

Plessis (René-Pierre-Gaston), ancien brigadier-chef du 2e régiment d'autos-mitrailleuses, classe 1934, mle 426 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 9 mai 1951.)

Fourgny (Lucien-Pierre), ancien soldat du 1er régiment de dragons portés, classe 1936, mle 5324 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 31 août 1951.)

Miloudi ben Cherki, ancien soldat du 31e groupe autonome des forces terrestres antiaériennes, classe 1939, mle A. 6965 au recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 4 mars 1952.)

Delrieu (Yvon-Gustave-Marie), ancien caporal du 17e régiment colonial du génie, classe 1913, mle 4250 au recrutement de Bar-le-Duc.

(Pour prendre rang du 10 avril 1952.)

Gaffet (Marcel-Henri-Fernand), ancien adjudant-chef du régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1938, mle 130 au recrutement d'Amiens.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1952.)

Driss ben Din, ancien adjudant-chef du 3e régiment de tirailleurs marocains, classe 1930, mle 4312 au recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 1 août 1952.)

Tournois (Valéry-Gilbert-Désiré), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1934.

(Pour prendre rang du 3 septembre 1952.)

Chassaing (Augustin-Nicolas), ancien soldat des forces farnçaises de l'intérieur, classe 1924, mle 1786 au recrutement de Riom.

(Pour prendre rang du 24 septembre 1952.)

Hunaux (André-Julien-Joseph), ancien sergent du 271e régiment d'infanterie, classe 1926.

(Pour prendre rang du 24 novembre 1952.)

Brual (Théophile-Jacques-Marie), ancien caporal des forces françaises de l'intérieur, classe 1943, mle 8565 au recrutement de Guingamp.

Machichi Mohamed, ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1921, mle 2199 au recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1952.)

Fischer (Alfred), ancien sergent-chef du 1er régiment étranger, classe 1921, mle 613 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 15 décembre 1952.)

Vivet (Olivier-Roger-Lucien), ancien sergent-chef du 36e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 1707 au recrutement de Rouen.

(Pour prendre rang du 13 janvier 1953.)

Nihouarn (Pierre-Marie), ancien soldat du 12e régiment de cuirassiers, classe 1923.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1953.)

Bensafi Ahmed, ancien soldat du 19e régiment du génie, classe 1939, mle 5735 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 2 février 1953.)

Meunier (Robert-Abel-Marie), ancien adjudant-chef du 63e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1931, mle 132 au recrutement de Vannes.

(Pour prendre rang du 17 mars 1953.)

Rocamora (Antoine-Manuel), ancien adjudant-chef du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1935, mle 1614 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 13 avril 1953.)

Fougère (Etienne), ancien soldat du 43e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 1364.

(Pour prendre rang du 16 avril 1953.)

Smili Boudjema, ancien soldat du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle A. 2960 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 28 avril 1953.)

Mohamed ben Abdallah ben Mekki, ancien caporal du 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1928, mle 32 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

(Pour prendre rang du 11 mai 1953.)

Benhaddouche Gali, ancien soldat du 28e escadron du train, classe 1934, mle 2132 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 26 mai 1953.)

Henrich (Michel-Auguste), ancien soldat du 39e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 1639 au recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 28 mai 1953.)

Devouassoux (Maurice-Vital), ancien caporal du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1915, mle 35073 au recrutement de Grenoble.

(Pour prendre rang du 1er juin 1953.)

Brahim Habib Djaber, ancien soldat du 1er régiment de chasseurs parachutistes, classe 1942, mle 130 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

(Pour prendre rang du 2 juin 1953.)

Alteresco (Jean-Paul), ancien adjudant-chef de la 13e demi-brigade de la légion étrangère, classe 1926, mle L. M. 5191/1 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 4 juin 1953.)

Autajon (Robert-Adrien), ancien sergent-chef des forces françaises de l'intérieur, classe 1942.

(Pour prendre rang du 9 juin 1953.)

Gaudet (Marcel-Louis), ancien sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur, classe 1939.

(Pour prendre rang du 22 juin 1953.)

Aguis (Edouard), ancien soldat du 19e régiment du génie, classe 1942, mle 19 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

(Pour prendre rang du 30 juillet 1953.)

Cloetens (Pierre-Auguste), ancien soldat du 3e régiment du génie, classe 1919, mle 1323 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 3 août 1953.)

Najborczyk (François), ancien soldat du 1er régiment d'infanterie, classe 1932.

(Pour prendre rang du 8 août 1953.)

Cheneble (André-Pierre), ancien sergent du 35e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 8400 au recrutement de Nancy.

(Pour prendre rang du 17 août 1953.)

Gaubert (René-Paul-Joseph), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 17236 au recrutement de Tarbes.

(Pour prendre rang du 29 août 1953.)

Auvray (Jean-Maurice-Georges-Marcel), ancien maréchal des logis du 4e régiment d'artillerie, classe 1936, mle 1065 au recrutement de Chartres.

(Pour prendre rang du 5 septembre 1953.)

Barbier (Jean-Désiré-Pierre-Marie), ancien soldat du 130e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 5120 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 16 septembre 1953.)

Anido-Murua (Ramon), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1923, mle L. M. 1183 au recrutement de Pau.

Arcalis (René-Louis-Clément), ancien sergent-chef des forces françaises de l'intérieur, classe 1944, mle 13155 au recrutement de Toulouse.

De Backer (Léon), ancien soldat de la 13e demi-brigade de la légion étrangère, classe 1932, mle 3595 au recrutement d'Oran.

Barrier (Antonin-Jean-Marie), ancien soldat du 158e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 2524 au recrutement de Saint-Etienne.

Beurville (Robert-Jean-Julien), ancien aspirant des forces françaises de l'intérieur, classe 1944, mle 5226 au recrutement de la 1re région.

Cohen (Jacques), ancien soldat du 170e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 356 au recrutement de la Seine.

Desserteaux (François-Laurent-Marie), ancien sergent du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 1128 au recrutement de Dijon.

Dupouy (Noël-Camille), ancien soldat du 12e régiment de zouaves, classe 1928, mle 510.

Ferries (Saturnin), ancien soldat du 12e régiment de dragons, classe 1933, mle 2388 au recrutement de Toulouse.

Figas (Vincent), ancien sergent-chef du 4e bataillon Rangers, classe 1918, mle 58722 au recrutement de Rennes.

Laboux (Emmanuel-Désiré-Joseph), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1944, mle 2220104 au recrutement de Vannes.

Leblanc (André-Paul-Ernest), ancien sergent du 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1936, mle 189 au recrutement de Guéret.

Martin (Jacques-Edmond), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1945, mle 32175 au recrutement de Versailles.

Meniere (Gabriel-Auguste-Robert), ancien sergent des forces françaises de l'intérieur, classe 1930, mle 1519 au recrutement de Vesoul.

Piquemail (Pierre-Henri), ancien soldat du 9e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 20207 au recrutement de Toulon.

Pierre (Guy-Maxime-Georges), ancien sergent des forces françaises de l'intérieur, classe 1944, mle 37185 au recrutement de la 1re région.

Poher (Basile), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1937, mle 1046 au recrutement de Guingamp.

Rebiere (André-Marcel), ancien soldat du 6e régiment du génie, classe 1936, mle 1040 au recrutement de Périgueux.

Rohane (Albert-Pierre-Antoine), ancien soldat du 86e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 718.

Santato (Rémy), ancien soldat du 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1948, mle 10030 au recrutement de Lyon.

Sebast (Maurice), ancien soldat du 1er régiment de Bourgogne, classe 1943, mle 1662 au recrutement de Dijon.

Thevenon (Fernand), ancien brigadier chef des forces françaises de l'intérieur, classe 1946, mle 3698 au recrutement de Lyon.

Verjù (Georges), ancien sergent-chef du 6e groupe autonome d'artillerie, classe 1923, mle 1750 au recrutement de Limoges.

Par décret en date du 25 février 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion et à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 26 mars 1952.)

Paulian (Jean-René), ancien brigadier-chef du 1er régiment de spahis marocains, actuellement capitaine assimilé de justice militaire (réserve), classe 1935.

(Pour prendre rang du 24 mars 1953.)

Cardonne (Jean-André), ancien lieutenant du 2e régiment de spahis algériens, classe 1931.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 7 octobre 1948.)

Merbah Serhane, ancien soldat du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 3806 au recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 10 janvier 1949.)

Dournel (Robert-Félix-Julien), ancien brigadier à la 501e compagnie d'ouvriers d'artillerie, classe 1921, mle 2989 au recrutement de Rouen.

Vigneron (André), ancien soldat du 153e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1931, mle 2078 au recrutement d'Epinal.

(Pour prendre rang du 14 juin 1951.)

Blanc (Henri-Emile), ancien soldat du 2e groupe du 68e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1937, mle 426 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 22 juin 1951.)

Bensafeghoul Mohammed, ancien soldat du 5e régiment de tirailleurs algériens, classe 1927, mle 4159 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 30 novembre 1951.)

Bouhadiba Galie, ancien caporal-chef du 19e régiment du génie, classe 1941, mle 42042 au recrutement de la Seine (subdivision de Paris).

(Pour prendre rang du 28 janvier 1952.)

Chavaux (André-Pierre), ancien soldat du 5e régiment du génie, classe 1944, recrutement de la 1re région.

(Pour prendre rang du 7 avril 1952.)

Lefaix (Victor-Armand), ancien soldat du 2e régiment de pionniers, classe 1929, mle 2741 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 7 mai 1952.)

Beaumont (Lucien-Henri), ancien soldat du 73e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 803 au recrutement de Saint Omer.

(Pour prendre rang du 15 janvier 1953.)

Mohamed Salah ben Ali ben Amor, ancien caporal du 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

(Pour prendre rang du 19 janvier 1953.)

Hamed ben Ammar ben El Fatnassi, ancien soldat du 21e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1932, mle 4446 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

(Pour prendre rang du 22 janvier 1953.)

Duffrene (Fernand-Louis), ancien soldat du 26e groupe de reconnaissance divisionnaire, classe 1922, mle 888 au recrutement d'Avignon.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1953.)

Marien (Alfred-Auguste), ancien caporal du 3e régiment de zouaves, classe 1939, mle 230, recrutement de Bourges.

(Pour prendre rang du 30 janvier 1953.)

Vinson (Paul-Louis), ancien soldat du 11e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 432, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 4 février 1953.)

Abderrahman ben Boudjouaa, ancien caporal du 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1930, mle 3451, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 6 février 1953.)

Laboussine ben Ali, ancien sergent du 2e régiment de tirailleurs marocains, classe 1931, mle A. 195, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 9 février 1953.)

Boussoufi Lakdar, ancien caporal du 9e régiment de tirailleurs algériens, classe 1931, mle L. M. 442, recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 11 février 1953.)

Jeanjean (Georges-Justin-Henri), ancien caporal-chef du 71e bataillon du génie colonial, classe 1941, mle 3461, recrutement de Montpellier.

(Pour prendre rang du 24 février 1953.)

Pothier (Pierre-Emile-Arthur), ancien soldat du 31e bataillon de chasseurs à pied, classe 1933, mle 3246, recrutement de la Seine (4e bureau).

(Pour prendre rang du 14 mars 1953.)

Piron (François), ancien adjudant-chef du 65e régiment d'infanterie, classe 1922, mle 1221, recrutement de Bourg.

Wackermann (Raymond-André), ancien sergent du 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 2884 M., recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 17 mars 1953.)

Badie (Pierre), ancien sergent du 3e régiment étranger d'infanterie, classe 1929, mle 1229, recrutement d'Agen.

(Pour prendre rang du 21 mars 1953.)

Le Mouel (Marcel-Alexandre-Marie), ancien soldat du 118e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 3143, recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 9 avril 1953.)

Abdedou Ali, ancien soldat du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle 1365, recrutement d'Alger.

Bessaguet (Jean-Joseph-Robert), ancien soldat du 50e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 9267, recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 9 avril 1953.)

Moklar ben Djillali, ancien soldat de la 15e compagnie auxiliaire du Maroc, classe 1942, mle 3208, recrutement du Maroc.

Zafa (Samuel), ancien sergent des forces françaises de l'intérieur, classe 1944, mle 7506 M. R., recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 16 avril 1953.)

Costes (Armand-Léon), ancien aspirant du 6e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1937, mle 6598, recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 20 avril 1953.)

Toublanc (François-Eugène-Louis), ancien soldat du 118e régiment d'artillerie, classe 1935, mle 408, recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 22 avril 1953.)

Ballester (Antoine), ancien soldat du 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1931, mle 1758, recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 25 avril 1953.)

Chapeau (Louis-Léon-Marcel), ancien soldat du 32e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1011, recrutement d'Angers.

(Pour prendre rang du 30 avril 1953.)

Louis (Robert-Ambroise), ancien caporal du 41e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 5066, recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 13 mai 1953.)

Chaminas (Augustin-Pascal), ancien soldat du 439e régiment de pionniers, classe 1921, mle 185, recrutement d'Avignon.

(Pour prendre rang du 20 mai 1953.)

Derache (Armel-Aimé-Désiré), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1941, mle 3167, recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 26 mai 1953.)

Leclercq (Félicien-Nestor), ancien soldat du 91e régiment d'infanterie, classe 1933.

Martin (Joseph-Jean-Pierre-Marie), ancien brigadier du 106e régiment d'artillerie lourde, classe 1934, mle 3842, recrutement de Brest.

(Pour prendre rang du 1er juin 1953.)

Massieux (Louis-Eugène), ancien soldat du 22e régiment régional, classe 1918, mle 773, recrutement de Beauvais.

(Pour prendre rang du 4 juin 1953.)

Droux (Louis-Léon-Emile), ancien soldat du 2e régiment de cuirassiers, classe 1931, mle 1267, recrutement du Mans.

(Pour prendre rang du 4 juin 1953.)

Léon (François-Emmanuel-Louis-Clément), ancien soldat du 119e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1703, recrutement de Saint-Lô.

(Pour prendre rang du 5 juin 1953.)

Soulin (Paul), ancien caporal du 1er régiment d'artillerie coloniale, classe 1934, mle 3164, recrutement de la Seine (4e bureau).

(Pour prendre rang du 9 juin 1953.)

Caillebotte (Robert-Louis), ancien soldat du 74e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 2095, recrutement d'Alençon.

(Pour prendre rang du 17 juin 1953.)

Rudolph (Henri-Adolphe), ancien adjudant du 108e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 196, recrutement de Strasbourg.

Par décret en date du 25 février 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement);

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

GUERRE 1939-1945

Au grade de commandeur.

Thabeault (Jean-Eugène-Stanislas), lieutenant honoraire d'infanterie, anciennement sous-lieutenant du 78e régiment d'infanterie, classe 1931 au recrutement de Niort.

Au grade d'officier.

Blanc (Emile-Fernand-Sylvain), ancien soldat du 14e régiment de zouaves, classe 1933, mle 2759 au recrutement de Nîmes.

Hathat Abdelkader ould Mohamed, ancien soldat du 6e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 3602 au recrutement d'Oran.

Laforest (Joseph), ancien soldat du 5e régiment d'infanterie coloniale, classe 1935, mle 2292 au recrutement de Lyon.

Malo (Jean-Maxime), ancien sergent du 34e bataillon de chars de combat, classe 1933, mle 2267 au recrutement de Nancy.

Par décret en date du 25 février 1954, rendu sur proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 23 mars 1928 relative à la promotion et à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs); vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

Loi du 23 mars 1928.

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 5 novembre 1952.)

Genonceau (Roger), ancien caporal-chef du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1948, mle 873 au recrutement de Valenciennes.

(Pour prendre rang du 19 janvier 1953.)

Jacques (Jean), ancien sergent du 2e régiment étranger d'infanterie, classe 1925, mle 5174 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 22 janvier 1953.)

Fargeau (André-Hippolyte-Eugène), ancien sergent du 1er groupe de chasseurs laotiens, classe 1944, mle 9544 au recrutement de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 26 janvier 1953.)

Boucault (Robert-Léon-Paul), ancien soldat du 1er bataillon thaï, classe 1947, mle 34842 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 28 avril 1953.)

Callais (Alfred-François), ancien caporal du 66e régiment de tirailleurs marocains, classe 1922, mle 3333 au recrutement de la Seine (6e bureau).

(Pour prendre rang du 28 mai 1953.)

Arnaudies (Raoul-François-Fernand), ancien sergent du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 13140 au recrutement de Perpignan.

(Pour prendre rang du 28 mai 1953.)

Desilles (Louis-Armand), ancien soldat du groupement blindé du Tonkin, classe 1943, mle 4041 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 5 juin 1953.)

Grosset (Pierre-Rémy-Bernard), ancien sergent du 2e régiment de tirailleurs marocains, classe 1945, mle 43082 au recrutement de Caen.

Décret portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 février 1954: page 1672, 1re colonne, au lieu de: « Boury (Stéphan-Fernand-Octave-Athanase-Maximin), ancien soldat du 22e régiment d'infanterie », lire: « 220e régiment d'infanterie ». (Le reste sans changement.)

Décret du 27 février 1954 portant annulation d'une concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 27 février 1954, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur entendu, est annulé le décret du 12 avril 1951 (*Journal officiel* du 17 avril 1951) en ce qui concerne la concession de la médaille militaire à l'adjudant-chef d'infanterie Danielou (Georges), classe 1927, recrutement de Brest, mle 2418, l'intéressé ayant été promu sous-lieutenant antérieurement à cette concession.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Extrait des listes des tours de départ établi à la date du 1er janvier 1954.

(*Journal officiel* des 23 et 27 janvier 1954.)

NOTA. — La date figurant après les prénoms des officiers désignés indique la date de naissance des intéressés.

Elle est suivie soit du numéro d'inscription de ces officiers sur les listes générales d'ancienneté arrêtées au 1er juillet 1953, soit de la date de promotion dans le grade des intéressés.

I. — *MAINTENANCE INDIVIDUELLE*

Les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers désignés, reconnus aptes physiquement:

2° Faire bénéficier ces officiers de la permission de départ colonial.

Infanterie.

TOUR NORMAL

Chefs de bataillon.

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

M. Chauveau (Marcel-Yves), 10 juillet 1916, n° 1038, F. F. Allemagne.

Liste « A ».

M. de Torquat de La Coulerie (Louis-Marie), 28 janvier 1919, n° 893, 3e région.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

Dullin (Jéhan-Louis-Marie), 9 mai 1920, n° 977, F. F. Allemagne.
Vanbremeersch (Claude-Michel-François-Marie), 3 janvier 1921, n° 985, administration centrale.
Giuliano (Joseph-Félix), 3 avril 1913, n° 1103, F. F. Allemagne.

Liste « B ».

MM.

De Solere (Jean-Maurice-Joseph-Claude-Marie), 4 août 1920, n° 1344, administration centrale.
Perez (Georges-Constant), 3 avril 1922, 1er janvier 1954, 10e région.
Mainie (Jean-Henri-Marius-Stéphan), 20 janvier 1914, n° 778, 4e région.
Peron (Hervé-Marie), 9 janvier 1945, n° 1643, 1re région.
Simon (Alexis-Louis), 2 mai 1914, n° 2122, 6e région.
Giuseppi (Dominique), 17 juillet 1911, n° 1873, Tunisie.
Lonchampt (Edouard-Marie-Alfred), 16 août 1919, n° 1154, 5e région.
Pelte (Auguste-Louis), 24 septembre 1914, n° 843, 6e région.
Rageot (Henri-Ernest-Emile), 14 février 1915, n° 808, 10e région.

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

Dorignac (Jean-Albert-Bernard), 26 janvier 1920, n° 800, 9e région.
Moretti (Jacques-André), 2 mai 1918, n° 1921, 7e région.

Liste « B ».

MM.

Blot (Roger-Louis), 31 mars 1918, n° 666, F. F. Allemagne.
Lempereur (Paul-Etienne-Gaston), 23 août 1916, n° 1717, Maroc.
Bridault (César-Joseph-Olivier), 2 juillet 1918, n° 935, 2e région.
De Perier (Yves-Antoine-Adjuter), 14 juillet 1924, n° 1143, F. F. Allemagne.
Le Pape (Louis-Marie), 14 août 1918, n° 1760, 3e région.
Daniel (Jean-Joseph), 25 avril 1915, n° 305, 6e région.
Orieux (Hilaire-Gérard-Marie), 15 avril 1913, n° 1418, 6e région.
Bonneville (Jacques-Yves), 2 octobre 1919, n° 871, 10e région.
Jaujard (Georges), 12 avril 1926, n° 1675, 1re région.
Lentsch (Robert-Henri-Georges), 11 avril 1920, n° 1182, 10e région.
Cheynis (Paul-Fernand-Léon), 26 juillet 1920, n° 617, Tunisie.

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

MM.

Chassignet (Gilbert-Paul), 10 juillet 1928, n° 374, F. F. Allemagne.
Margail (Marcel-René), 20 mai 1931, n° 370, F. F. Allemagne.
Pieuchot (Jack-Robert), 21 octobre 1930, n° 366, 8e région.
Lachaux (Louis-Jean), 21 août 1927, n° 331, 6e région.
De Roquefeuil (Alain-Antony-Marie-André), 13 juin 1928, n° 339, Tunisie.
Legrand (René-Marie), 9 août 1929, n° 328, Tunisie.
Aulanier (Yannick), 3 septembre 1927, n° 327, Tunisie.
Pourchier (Marc-Léo-Jean), 25 septembre 1931, n° 326, 7e région.
Seaux (Jean-Marie), 20 novembre 1928, n° 325, 6e région.
Puget (Yves-René-Marie), 17 octobre 1928, n° 324, 6e région.
Barbier (Paul-Omer-Louis), 15 octobre 1928, n° 323, 8e région.
Veber (Claude-Jean-Paul-Joseph), 3 avril 1930, n° 321, 6e région.
Mennesson (Jean-Maurice), 3 novembre 1931, n° 319, 10e région.
Girey (Michel-Victor), 9 décembre 1929, n° 318, 10e région.
Baguenault de Vieville (Alain-Guy-Louis-Marie), 15 mai 1932, n° 316, 6e région.
Bouchet (Georges-Yvan-Louis), 4 septembre 1926, n° 314, Tunisie.
Sentenac (Jean-Claude-Henri), 1er avril 1927, n° 312, 6e région.
Bellaton (Pierre-Marie-André-Lupicin), 9 décembre 1928, n° 307, 10e région.
Partoes (Ernest-Jean-Claude), 14 novembre 1926, n° 306, 8e région.
Gaucherand (Jacques-André-Raymond-Marie), 25 avril 1927, n° 304, 10e région.
Eche (Jacques-François), 6 septembre 1932, n° 303, 10e région.
Joyet-Lavergne (Bernard-Philippe-Armand), 23 janvier 1931, n° 302, Tunisie.
Espinassy (Jean-Alexis-Simon), 7 janvier 1930, n° 300, 10e région.
Desjardins (Raymond-Maurice), 27 avril 1928, n° 298, 10e région.
Renault (Yves-Marie), 5 août 1929, n° 297, 10e région.
Blondel (Philippe-Marie), 8 novembre 1928, n° 296, 6e région.
Philippe (Michel-Jean-Marie), 26 mai 1930, n° 295, 10e région.
Vignoud (Raymond-Joseph), 5 juillet 1929, n° 294, Tunisie.
Vel (Jacques-Lucien), 26 juin 1927, n° 292, 7e région
Courtois (Yves-Marie-Guy), 14 octobre 1928, n° 290, 6e région.
Bout de Marnhac (Guy-Jules-Marie-Jean), 11 décembre 1929, n° 287, Maroc.
Dessaint (Guy-Maximilien-Victor), 26 octobre 1928, n° 279, 10e région.
Poisson (Xavier-Marie-Jacques), 25 novembre 1930, n° 276, F. F. Allemagne.
Guizonnier (Christian), 27 juin 1931, n° 273, Maroc.
Dall'Orso (Mario), 19 août 1923, n° 268, F. F. Allemagne.

TOUR SPÉCIAL

Chef de bataillon.

M. Leriche (Georges-Léon), 27 avril 1910, 1er octobre 1953, F. F. Allemagne.

Capitaine.

Liste « A ».

M. Terrier (Maurice), 21 janvier 1917, 1er octobre 1953, 10e région.

Lieutenant.

Liste « B ».

M. Henry (André-Albert-Félix), 2 juillet 1925, n° 1185, 10e région.

Sous-lieutenant.

Liste « A ».

M. Lemener (Jean-Baptiste-Marie-Thérèse), 16 décembre 1925, n° 256, F. F. Allemagne.

Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Chefs d'escadrons.

Liste « A ».

MM.

Vienot de Vaublanc (Jean-Bernard-André-Marie-Maurice), 18 novembre 1911, n° 383, administration centrale.
Colin (Pierre-Joseph-Alphonse), 28 juillet 1912, n° 382, 5e région.
Quenot (Raymond-Aurèle-Joseph), 29 avril 1910, n° 381, 6e région.
Arnaud (Henry-Alban), 8 octobre 1910, n° 380, 6e région.
Marchand (Maurice-Etienne-Marie), 28 mars 1912, n° 379, F. F. A.
Striblen (Jean-Joseph-Eugène-Léon), 4 juillet 1914, n° 376, 6e région.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.

Martineu (Roger-Charles), 23 mars 1912, n° 891, 6e région.
Faure (Louis-Michel), 11 juin 1909, n° 888, F. F. A.
Toussaint (Lucien-Eugène), 29 mars 1912, n° 886, Tunisie.

Lieutenants.

Liste « B ».

MM.

Lahrech Mohammed ben Ahmed ben Mohammed, 1922, n° 431, 10e région.
De Lescure (François-Marie-Joseph), 1er octobre 1920, n° 190, F. F. A.

Artillerie.

TOUR NORMAL

Lieutenant-colonel.

Liste « A ».

M. Guinard (Jean-Abel-Marie), 5 décembre 1911, 1er janvier 1954, Tunisie.

Chefs d'escadron.

Liste « A ».

MM.

Raclet (Léon-Alix), 1er juin 1910, n° 468, 2e région.
Simula (Pascal-Pierre), 24 février 1914, n° 466, Allemagne.
Salles (Clément-Etienne), 24 novembre 1910, n° 465, Allemagne.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

M. Renault (Arsène-Marie-Ange), 9 juillet 1912, n° 971, 4e région.

Liste « A ».

MM.

Mace (Robert-Louis-François), 24 août 1912, 1er janvier 1954, 1re région.
Burois (Joseph-Alexandre-Auguste), 3 août 1915, 1er janvier 1954, Tunisie.
Catillo (Marius-Raphaël), 21 octobre 1914, n° 840, 9e région.
Parguey (Alfred-Laurent-Gabriel), 9 novembre 1910, n° 833, 7e région.
Hubert (Roger-Gustave-François), 8 mai 1912, n° 832, 9e région (écoles).

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

M. Guirand (Constant), 5 octobre 1919, n° 570, 10e région.

Liste « A ».

M. Grasser (Eugène-Victor-Emmanuel), 6 août 1919, n° 137, 6e région.

Liste « B ».

MM.

Joubert (Henri-Joseph), 15 octobre 1924, n° 86, 8e région.
Iochum (Jean-Georges-Albert), 25 mai 1918, n° 247, Maroc.
Mone (Lucien-Marcel-Benjamin), 19 octobre 1926, 1er octobre 1953, Allemagne.
Belmont (René-Adrien-Antoine), 21 décembre 1910, n° 143, 7e région.
Mandigout (Roger-Maurice), 17 septembre 1919, 1er octobre 1953, Allemagne.
Maitre (Georges-Paul-Benjamin), 4 décembre 1921, n° 299, 10e région.
Gabier (Eugène-Paul), 22 avril 1914, n° 752, 6e région.
Legeais (Jean-Joseph-Germain), 13 mars 1918, n° 360, 7e région.
Venet (Jean-Augustin), 5 décembre 1918, n° 418, 7e région.
Chollet (Pierre-Paul-Gustave), 30 mai 1924, n° 359, 10e région.
Ferris (Gaston-René-Jean), 17 novembre 1909, n° 279, 7e région.
Roblin (Pierre-Désiré), 6 février 1917, n° 135, 7e régon.

Sous-lieutenants.

Liste « B ».

MM.

Riogerge (Roger-Marcel-Flavin), 7 janvier 1914, n° 145, Allemagne.
Ybled (Gilbert-Léon), 1er janvier 1918, n° 251, 2e région.

TOUR SPÉCIAL

Capitaines.

Liste « A ».

MM.

Benollet (René-Joachim), 15 avril 1910, 1er janvier 1954, 9e région.
Hilaire (Marcellin-Joseph-Alexandre), 22 mai 1911, 1er janvier 1954, 8e région.

Train.

TOUR NORMAL

Lieutenant-colonel.

Liste « A ».

M. Peltier (Maurice), 2 octobre 1904, 1er janvier 1954, F. F. A.

Chefs d'escadron.

Liste « A ».

MM.

Mario (René-Paul-Jean), 21 août 1909, 1er octobre 1953, 1re région.
Homassel (André-Eugène-Charles), 10 février 1914, n° 180, 1re région.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

M. Pierru (Raoul-Just-Louis), 13 septembre 1912, n° 412, F. F. A.

Liste « A ».

M. Coffec (Guillaume-Pierre), 29 avril 1909, n° 382, 3e région.

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

MM.

Pignard (Louis-Charles), 28 janvier 1922, 1er novembre 1953, 6e région.
Gonzalvez (Pascal), 28 février 1923, 1er novembre 1953, 4e région.
Miart (Emile-Antoine-Antonin), 20 décembre 1919, 1er novembre 1953, 7e région.
Pichard (Gérard), 8 octobre 1927, 1er octobre 1952, 6e région.
Lavaill (André-Louis-Maurice), 31 octobre 1928, 1er octobre 1952, 10e région.

TOUR SPÉCIAL

Lieutenant.

Liste « A ».

M. Moinard (Gilbert-Albert), 11 décembre 1919, n° 196, F. F. A.

Transmissions.

ARME

TOUR NORMAL

Chef de bataillon.

Liste « A ».

M. Corré (Paul-Emile), 12 décembre 1907, n° 149, administration centrale.

Capitaine.

Liste « A ».

M. Quilés (Fernand-Sauveur), 24 janvier 1911, 1er octobre 1953, 10e région.

Lieutenant.

Liste « A ».

M. Petit (Paul-François-Louis), 7 juin 1917, 1er octobre 1953, F. F. A.

Sous-lieutenant.

M. Poussard (François), 30 août 1928, 1er octobre 1952, 3e région.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

TOUR NORMAL

Commandants.

Liste « A ».

MM.

Travers (Marcel), 29 mars 1900, 1er janvier 1954, 5e région (écoles).
Pourcelot (Joseph-Antoine-François), 21 mars 1901, 1er octobre 1953, 7e région.

TROUPES AEROPORTEES

Arme blindée et cavalerie.

Capitaine.

Liste « A ».

Baudey (Emile-Théophile), 4 novembre 1915, n° 893, 5e région.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés seront mis en route dans les conditions suivantes:

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N. se tiendront prêts dans leur corps d'origine à être mis en route à partir du 1er mai 1954.

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N. ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ

colonial en métropole et aux T. O. A. ne rejoindront pas leur corps d'origine à l'issue de leur permission mais se tiendront prêts à embarquer à partir du 1er mai 1954.

B. — Prescriptions particulières. — Les chefs de corps adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) avant le 25 mars 1954, une liste nominative des officiers désignés indiquant l'adresse complète du lieu où les intéressés bénéficieront de leur permission de départ colonial.

NOTA. — Sont rappelées aux chefs de corps les prescriptions de l'I. M. n° 22929 PM/IA du 16 mars 1950 (*B. O.*, p. p. 1er trimestre 1950, pp. 575 et 576) relatives à l'établissement et à l'envoi:

1° Des états nominatifs modèle 1;
2° Des états modèles E et E *bis*.

II. — *RELEVE DE LA LEGION ETRANGERE*

Infanterie.

Capitaines.

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

M. Salom (Fernand-Arnold), 3 janvier 1919, n° 1532, 10e région.

Liste « B ».

M. Comet (Pierre-Auguste-François), 30 juin 1921, n° 2360, F. F. A.

Lieutenants.

Liste « B ».

MM.

Samazan (Bernard-Gaston-Roger), 12 juin 1923, n° 1224, 7e région.
Poirot (Robert-Emile-Félix), 21 avril 1909, n° 531, 9e région.
Bergaud (Rolland), 23 mars 1920, 1251, 3e région.
Fey (Albert-Pierre), 3 janvier 1915, n° 1560, 6e région.

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

MM.

De Perier (Antoine-Alexis-Pierre-Michel), 5 septembre 1929, n° 330, 6e région.
Arondel (Xavier-Maurice-Marie-Joseph), 22 janvier 1929, n° 322, 2e région.
Lefevre (Robert-Adrien), 19 mars 1932, n° 317, 8e région.
Girault (André-Raymond), 7 juillet 1927, n° 315, 2e région.
Menestreau (Jean-Fernand-Joseph), 11 mai 1928, n° 313, 6e région.
Butel (Claude), 24 décembre 1928, n° 311, 10e région.
Grandin de l'Eprevier (Xavier-Marie-Jacques), 27 septembre 1930, n° 310, 1re région.
Roger (Guy-Auguste-Albert), 29 juin 1927, n° 309, 2e région.
Sueur (Pierre-René), 18 décembre 1927, n° 308, 2e région.
Roucaud (Jean-Charles-Marie), 7 mars 1928, n° 305, 6e région.
Meunier (Jacques-Léon-Maurice), 5 septembre 1927, n° 293, 6e région.
Croguennec (Jean-Germain-Marie), 1er mars 1928, n° 289, 10e région.
Gramond (Marcel-Emile-Noël), 28 juillet 1926, n° 288, 8e région.
Dasque (Claude-Georges-François), 8 septembre 1928, n° 286, 6e région.
Poumaroux (Henri-Jean), 19 mars 1929, n° 275, 8e région.
Isabey (Jean-Emile), 2 septembre 1926, n° 274, F. F. A.
Vouillemin (Bertrand-Claude), 7 février 1930, n° 271, 9e région.
Dornier (Michel-Joseph-Henri), 7 février 1927, n° 269, F. F. A.

Arme blindée et cavalerie.

Capitaine.

Liste « A ».

M. Topin (Pierre), 5 juin 1922, n° 877, 6e région.

Lieutenants.

Liste « B ».

MM.

Gauthey (Pierre-Hubert), 16 décembre 1919, n° 199, F. F. A.
Marie (Raymond-Auguste), 12 octobre 1917, n° 618, 10e région.
Daeuble (Jean-Henri), 16 juin 1927, 1er octobre 1953, 7e région.
Chomel (François-Jean-Marie-Pierre), 21 octobre 1925, n° 290, Maroc.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés ci-dessus seront mis en route par les soins de leur chef de corps de façon à avoir rejoint le 25 mai 1954 Sidi-bel-Abbès (en ce qui concerne les officiers appartenant à l'arme de l'infanterie), Oujda (en ce qui concerne les officiers appartenant à l'arme blindée et cavalerie).

Affectés à compter de cette date au dépôt commun de la légion étrangère, D. C. L. E., ou au 2e régiment étranger de cavalerie, 2e R. E. C. Ils participeront à l'encadrement des formations de la légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs.

B. — Prescriptions particulières. — Le colonel commandant le D. C. L. E. et le colonel commandant le 2e R. E. C. adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) avant le 5 juin 1954, une liste nominative des officiers désignés ci-dessus qui auront respectivement rejoint le D.C. L. E. et le 2e R. E. C. le 30 mai 1954.

III. — *REGULARISATIONS*

Sont également désignés pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs et ont déjà fait l'objet d'un ordre préparatoire de mise en route, les officiers dont les noms suivent:

Infanterie.

Lieutenants-colonels.

MM.

Leboube (Louis-Eugène), 23 avril 1908, 1er janvier 1954, 1re région.
Cavard (Jacques-Eugène), 4 août 1909, 1er janvier 1954, 1re région.
Millet (Robert-Désiré), 10 juin 1906, 1er janvier 1954, administration centrale.
Wirth (Henri), 2 juillet 1908, 1er janvier 1954, administration centrale.
Calmettes (Jean-Joseph), 10 décembre 1905, 1er octobre 1953, 8e région.
Rossi (Ange-Jean), 29 juin 1902, n° 207, Tunisie. Au titre de la légion étrangère.

Chefs de bataillon.

MM.

Binet (Emile-François), 23 novembre 1910, n° 908, 6e région.
Churlet (Augustin-Joseph), 12 mai 1907, n° 906, 6e région.
Valot (François-Charles), 26 mai 1904, n° 902, 1re région.
Pajot (René), 19 septembre 1909, n° 901, 6e région.
Royer de La Bastie (Joseph-Marie), 28 juillet 1907, n° 899, 8e région.
Thibeau (Jean-Raymond), 29 août 1911, n° 897, 5e région.
Paqueron (Maurice), 21 avril 1903, n° 47, 8e région.

Capitaines.

MM.

Abadie (Etienne-Jean-Raymond), 20 mai 1906, n° 1271, 5e région.
Puget (Abel-Emile-Alphonse), 6 octobre 1905, n° 242, 10e région.

Lieutenants

MM.

André (Georges), 11 février 1919, n° 796, 10e région. Tour spécial.
Blanchenay (Georges-André-Max), 30 décembre 1918, n° 338, Maroc.
Charreyras (Alfred-Albert), 3 janvier 1915, n° 1274, Maroc.
Marletton (Guy-Victor), 15 novembre 1925, n° 1005, 2e région.
Rihet (Georges-Joseph), 1er janvier 1917, 1er octobre 1953, 10e région.

Lieutenant servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

M. Mohamed ou Haddou, présumé 1914, n° 1, Maroc.

Arme blindée et cavalerie.

Lieutenants-colonels.

MM.

Bachelot (Jacques-Pierre-Alphonse-Godefroy), 29 juillet 1907, 1er octobre 1953, 7e région.
De la Grua et Talamanca de Carini (Antoine-Philippe-Marie-Joseph-Alex), 18 mars 1905, 1er octobre 1953, 1re région.

Chefs d'escadrons.

MM.

Baldini (Henri-Georges-Marie), 24 février 1912, 1er octobre 1953, 1re région.
De Couet de Lorry (Charles-Philibert-Félix-Marie), 27 août 1911, 1er octobre 1953, 1re région.
Bigot (Pierre-Edouard), 10 avril 1916, 1er octobre 1953, F. F. A.

Capitaine.

M. Thivet (Edmond), 15 juin 1910, n° 626, 9e région.

Lieutenants.

MM

Bourgin (Pierre-Eugène), 7 janvier 1921, n° 418, 4e région.
Cazaux (Claude-Michel), 30 décembre 1920, n° 612, 4e région.
Vergne (Henri-Pierre-Philippe-Mary-Jean), 10 avril 1912, n° 493, 4e région.

Sous-lieutenant.

M. Niquet (Maurice-Victor-Etienne), 25 février 1927, 1er septembre 1952, 10e région.

Artillerie.

Lieutenants-colonels.

MM.

Le Boucher d'Hérouville (Félix-Marie-Raoul-Gabriel), 9 mai 1910, 1er janvier 1954, administration centrale.
Fenetre (André-Maurice-François-Georges), 25 avril 1910, 1er octobre 1953, 4e région.

Chefs d'escadron.

MM.

Houel (Honoré-Guy Georges), 5 juillet 1912, 1er octobre 1953, administration centrale.
Delavaud (Jean), 24 février 1908, n° 478, Maroc.
Raspaud (André-Pierre-Léonard), 22 juillet 1914, n° 475, administration centrale.
Berenger (Jean-Charles-Marie-Paul), 12 avril 1912, n° 216, F. F. A.

Capitaines.

MM.

Genton (Pierre-Marie-Alexandre), 20 décembre 1912, 1er janvier 1954, 3e région.
Lefevre (Albert-Henri-Charles), 24 avril 1919, 1er janvier 1954, F. F. A.
Fournier-Montgieux (Jacques-Marie-Antoine-Georges), 17 octobre 1920, 1er janvier 1954, 2e région.
Bodenes (Marcel), 7 mars 1919, 1er janvier 1954, 6e région.
Le Mestre (Pierre-Yves-Marie), 25 mai 1917, n° 843, 3e région.
Laurent (René-Médéric), 23 mai 1915, n° 839, F. F. A.
Malaviale (Marius-Joseph-Pierre), 3 octobre 1909, n° 829, 4e région.
Gonfard (Léopold-Henri-Gaston), 1er novembre 1911, n° 35, 9e région (écoles).
Gaillard (Maurice-Alphonse-Jacques), 5 janvier 1912, n° 573, 6e région.

Lieutenants.

MM.

Kempenich (Marcel-Henri), 1er septembre 1914, n° 125, 6e région.
Moreau (Joseph-Félix-Henry), 17 octobre 1922, n° 120, 2e région.
Muneret (François-Germain-Henri), 10 juin 1914, n° 81, 7e région.

Train.

Capitaine.

M. Robinet (Georges-Jean-Léon), 25 juin 1913, n° 72, 6e région.

Lieutenant.

M. Marlot (Roger), 4 mars 1913, n° 90, 7e région.

Transmissions.

ARME

Chef de bataillon.

M. Feraud (Etienne-Marcel-Thérésius-Baptistin), 24 janvier 1914, 1er janvier 1954, 1re région.

Capitaine.

M. Nivon (Marcel-Léon), 30 mars 1917, n° 309, 3e région.

Lieutenants.

MM.

Leger (François-Adolphe-Fernand-Raymond), 30 mars 1917, n° 309, 3e région.
Maurel (Guy-Jean), 10 mai 1927, n° 296, Maroc.

Sous-lieutenant.

M. Thomas (Jean-Adolphe), 8 janvier 1927, 1er octobre 1952, 3e région.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Lieutenant-colonel.

M. Barreau (René), 26 juin 1904, n° 8, 10e région.

Capitaine.

M. Touron (Charles-Joseph), 6 janvier 1908, n° 31, 10e région.

Lieutenant.

M. Badoul (Pierre-Jean-Marie-Constant), 12 décembre 1909, n° 56, 1re région.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Capitaines.

MM.

Leroy (Robert-Alexis-Joseph), 17 août 1902, n° 51, 1re région (écoles).
Guillot (Georges-Paul), 13 septembre 1905, n° 134, 9e région.

TROUPES AEROPORTEES

Infanterie.

Capitaine.

M. Vailly (Roger-Charles-Eugène), 9 mars 1914, n° 1393, 10e région.

Lieutenant.

M. Le Fur (Yves), 26 septembre 1919, 1er octobre 1953, 5e région.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Capitaine.

M. Cochet (Alphonse-Lazare), 25 septembre 1907, n° 152, 3e région.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 1er mars 1954 portant confirmation dans leurs fonctions de deux comptables supérieurs du Trésor.

Par décret du 1er mars 1954:

M. Leroi (Jules-Auguste-Jean), receveur central des finances de la Seine, est confirmé dans les fonctions de receveur général des finances de la Seine.

Son cautionnement demeure fixé à la somme de 8 millions de francs.

M. Guastaldo (Georges-Louis), trésorier-payeur général chargé de la gestion de la recette municipale de la ville de Paris, est confirmé dans les fonctions de trésorier-payeur général chargé de la gestion de la trésorerie générale de la ville de Paris.

Son cautionnement demeure fixé à la somme de 6 millions de francs.

Date des élections à la commission administrative paritaire du personnel de l'expansion économique à l'étranger.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 19 avril 1950 portant statut du personnel de l'expansion économique à l'étranger;

Vu l'arrêté interministériel du 31 mai 1950 portant création et organisation de la commission administrative paritaire du personnel de l'expansion économique à l'étranger;

Sur le rapport du directeur des relations économiques extérieures,

Arrête:

Art. 1er. — Les listes des candidats aux élections à la commission administrative paritaire du personnel de l'expansion économique à l'étranger, établies conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par l'article 1er du décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, devront être déposées à la direction des relations économiques extérieures, service de l'expansion économique, 41, quai Branly, à Paris, au plus tard le 15 avril 1954.

Art. 2. — Le dépouillement des bulletins de vote aura lieu dans les locaux de la direction des relations économiques extérieures le 15 juin 1954, à quinze heures.

Art. 3. — Le directeur des relations économiques extérieures est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 19 février 1954.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE THIEL.

Régies d'avances.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 10 août 1933 instituant une régie d'avances pour le payement des dépenses de la loterie nationale, modifié par l'arrêté du 25 août 1950;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès du secrétariat général de la loterie nationale une régie d'avances pour le payement des menues dépenses, des dépenses urgentes de matériel dans la limite de 100.000 F par opération et des frais de tirage de la loterie nationale, et notamment des avances sur frais de mission des agents chargés de l'organisation des tirages et des cachets des artistes et musiciens participant aux spectacles donnés par la loterie nationale.

Art. 2. — Le montant maximum de l'avance susceptible d'être consentie au régisseur est fixé à 3 millions de francs.

Les pièces justificatives des dépenses payées au moyen de cette avance doivent être remises à l'ordonnateur dans le délai maximum d'un mois à compter de la date des payements.

Art. 3. — Le régisseur, nommé par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques, est assujetti à un cautionnement qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée, et perçoit une indemnité de responsabilité. Le montant de ce cautionnement et de cette indemnité est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 4. — Les dispositions du décret du 10 août 1933 et de l'arrêté du 25 août 1950 sont abrogées.

Art. 5. — Le secrétaire général de la loterie nationale et le directeur de la comptabilité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1954.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 53-1285 concernant les indemnités spéciales dont peuvent bénéficier les personnels techniciens des corps de la navigation aérienne et des telecommunications aériennes, chargés de fonctions concourant directement à la sécurité de la navigation aérienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1953: page 11798, 1re colonne, article 1er, dernier alinéa, au lieu de: « Ces indemnités sont à la charge des exploitants qui doivent les payer sur leurs ressources propres », lire: « Ces indemnités sont à la charge des exploitants qui doivent les payer sur leurs ressources aéronautiques propres ».

Annulation de toutes dispositions relatives à la délivrance, par équivalence, des anciens brevets et licences du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile,

Vu le décret du 22 décembre 1945 portant transfert au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme des attributions précédemment dévolues au ministère de l'air en matière d'aviation civile;

Vu la loi n° 53-285 du 4 avril 1953 portant statut du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile;

Vu l'arrêté du 7 avril 1952 relatif aux brevets, licences et qualifications des navigants de l'aéronautique civile (personnel de conduite des avions, planeurs et hélicoptères à l'exception du personnel des essais et réceptions),

Arrête:

Art. 1er. — Toutes dispositions relatives à la délivrance par équivalence des titres ci-après du personnel navigant de l'aéronautique civile:

Brevets et licences de pilote de transport public (avions et hydravions);

Brevets et licences de navigateur aérien (élémentaire et supérieur);

Brevet et licence de mécanicien d'aéronefs de transport public;

Brevets et licences de pilote moniteur de tourisme (avions et hydravions),

sont abrogées, et notamment:

Le titre II de l'instruction annexée à l'arrêté du 10 février 1926, relative à la délivrance et au renouvellement de la validité des brevets et licences de pilote de transport public (avions et hydravions).

Le titre III de l'instruction annexée à l'arrêté du 10 février 1926, relative à la délivrance et au renouvellement de la validité des brevets et licences de navigateur aérien.

Le paragraphe 3° de l'instruction annexée à l'arrêté du 10 février 1926, relative à la délivrance et au renouvellement de la validité du brevet et de la licence de mécanicien d'aéronefs de transport public.

L'arrêté du 19 mai 1927 relatif à la délivrance par équivalence du brevet supérieur de navigateur aérien.

La décision ministérielle n° 12757-DAC 3 du 26 octobre 1933 relative à la délivrance par équivalence du brevet de pilote de transport public.

L'article 4 (§ 1er) de l'arrêté du 25 décembre 1934 portant création du brevet de pilote moniteur de tourisme (avions et hydravions).

L'arrêté du 1er février 1935 relatif au brevet de pilote moniteur de tourisme.

Les décisions ministérielles n° 11591-2 D/2 DTA et n° 1194-2 D/2 DTA du 2 septembre 1945 et du 5 décembre 1945, relatives à la délivrance du brevet de mécanicien d'aéronefs de transport public.

La décision ministérielle n° 3091-2 D/2 SGACC du 21 mars 1946, relative à la délivrance du brevet élémentaire de navigateur aérien par équivalence.

La décision ministérielle n° 6339-DNA/PN du 4 septembre 1947, relative à la délivrance par équivalence du brevet élémentaire de navigateur aérien et du brevet de mécanicien d'aéronefs de transport public.

L'arrêté du 29 avril 1949 relatif à la délivrance par équivalence du brevet supérieur de navigateur aérien.

La décision ministérielle n° 4668-DNTA/IPN du 4 juillet 1949, relative à la délivrance par équivalence du brevet de mécanicien d'aéronefs de transport public.

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1954.

PAUL DEVINAT.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Epandage des produits antiparasitaires.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 organisant la protection des végétaux;

Vu la loi du 2 novembre 1943, validée et modifiée par l'ordonnance du 13 avril 1945, relative à l'organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole;

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale;

Vu les articles 376 à 383 du code rural concernant la protection des animaux domestiques;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1943 relatif à la lutte contre les maladies des abeilles, et notamment son article 1er, modifié par l'arrêté du 15 mars 1944;

Vu le décret du 19 novembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 19 juillet 1845, modifié par la loi du 12 juillet 1916, sur le commerce et l'usage des substances vénéneuses;

Vu la loi du 4 août 1903, modifiée par la loi du 10 mars 1935, sur le commerce des produits utilisés contre les ravageurs des cultures;

Vu les avis de la commission d'étude de l'emploi des toxiques en agriculture et du comité consultatif de la protection des végétaux;

Vu l'arrêté ministériel du 20 mars 1953 relatif à l'épandage des produits antiparasitaires;

Sur la proposition du directeur de la production agricole et de l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er. — L'épandage des produits industriels simples définis par des arrêtés pris en application de la loi validée du 2 novembre 1943 ou de spécialités visées par la même loi, destinés à la destruction des ennemis des cultures, n'est autorisé que dans les conditions fixées ci-après:

TITRE Ier

Dispositions concernant les traitements aériens et certains traitements terrestres.

Art. 2. — Sauf dérogations accordées par le préfet sur avis du directeur des services agricoles, les traitements antiparasitaires ne peuvent être effectués que sur des zones situées à plus de 50 mètres des points énumérés ci-dessous, lorsqu'ils sont exécutés par des pulvérisateurs à moteurs de plus de 20 chevaux ou par des poudreuses à moteurs et à plus de 100 mètres des mêmes points lorsqu'ils sont exécutés par des appareils aériens:

a) Habitations;

b) Points d'eau consommable par l'homme et les animaux domestiques;

c) Cultures qui, d'après la réglementation en vigueur, ne doivent pas, au même moment, être traitées avec le produit utilisé;

d) Rivières et étangs poissonneux;

e) Rûches et rûchers déclarés;

f) Parcs d'élevage de gibier et des réserves de chasse agréés par le ministère de l'agriculture.

Art. 3. — Ne peuvent être utilisés pour les traitements par appareils terrestres à pulvérisation pneumatique et par appareils aériens que les produits industriels simples ou les spécialités homologuées ou en autorisation provisoire de vente dont le mode d'emploi mentionne spécialement qu'ils sont aptes à cette utilisation.

Art. 4. — Pendant les opérations, les entreprises de traitements aériens doivent prendre, sous leur responsabilité, toutes mesures pour signaler de façon apparente les terrains d'atterrissage et les zones intéressées par l'épandage.

Ces terrains et ces zones sont interdits aux animaux et à toute personne étrangère aux traitements.

Art. 5. — Les opérateurs doivent être dotés de vêtements de protection et de masques, en cas de nécessité.

TITRE II.

Dispositions particulières concernant la protection des abeilles.

Art. 6. — Les traitements antiparasitaires, réalisés au moyen de produits toxiques pour les abeilles, sont interdits, quel que soit l'appareil épandeur utilisé:

1° Sur les arbres fruitiers pendant la période de pleine floraison;

2° Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de l'exudation du miellat;

3° Sur les plantes visitées par les abeilles pendant la période de leur pleine floraison.

Lorsque les plantes mellifères en fleur se trouvent sous des arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Art. 7. — En ce qui concerne les crucifères oléagineuses, compte tenu de l'échelonnement de leur floraison, le stade de « pleine floraison » est atteint à partir du moment où 50 p. 100 des pieds ont au moins une fleur dont tous les pétales sont complètement étalés et, en tout état de cause, dès que le nombre total de ces fleurs est supérieur à 100 par mètre carré.

Une circulaire du ministère de l'agriculture fixera la méthode de numération qui pourra être utilisée.

Art. 8. — Par dérogation aux dispositions de l'article 5, les cultures de colza en pleine floraison pourront faire l'objet de traitements antiparasitaires pendant les périodes dont les dates seront fixées par les inspecteurs de la protection des végétaux; ceux-ci en aviseront les maires, ainsi que les présidents des groupements communaux de défense contre les ennemis des cultures (ou, à défaut, les présidents des syndicats agricoles) au moins quarante-huit heures à l'avance. Dans les périodes ainsi fixées, les traitements pourront être effectués pendant une journée entière qui sera la même pour l'ensemble d'une commune ou d'un groupe de communes, aucune dérogation individuelle ne pouvant être accordée; toutefois, ils pourront être entrepris à partir de dix-sept heures, la veille de la journée fixée pour leur exécution; ils pourront également se poursuivre le lendemain de cette journée jusqu'à neuf heures au plus tard.

Il appartiendra aux maires, en accord avec les cultivateurs intéressés, de fixer la date de cette journée de traitement, dans les limites prescrites par le service de la protection des végétaux, et d'en aviser, au moins quarante-huit heures à l'avance, les maires des communes voisines où ne sera pas effectué de traitement, mais dont les territoires se trouveront situés à moins de trois kilomètres des zones traitées. Ils notifieront également à l'inspecteur de la protection des végétaux la date de la journée choisie pour les traitements.

Les apiculteurs dont les ruches sont installées dans un rayon de trois kilomètres autour des points traités devront, dans chaque commune, être individuellement avisés des traitements par les soins du maire, au moins vingt-quatre heures avant le jour du traitement, de façon à ce qu'ils prennent toutes dispositions utiles pour la sauvegarde de leurs ruches.

Lorsqu'au jour fixé pour le traitement, celui-ci n'aura pu être entrepris ou terminé soit en raison des intempéries, soit pour toute autre raison, il sera reporté à une date ultérieure, après l'expiration d'un délai d'au moins un jour franc, la procédure d'avis aux communes limitrophes et aux apiculteurs étant alors obligatoirement renouvelée.

Toute cette procédure sera également renouvelée si, sur l'avis du service de la protection des végétaux, un second traitement s'avère indispensable avant la fin de la période de pleine floraison.

TITRE III.

Dispositions diverses et sanctions.

Art. 9. — Après tout traitement terrestre ou aérien, les poudres résiduelles inutilisables et les emballages vides doivent être recueillis et détruits, de manière à ne pas laisser un terrain souillé.

Art. 10. — Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront punies, suivant les cas, des peines prévues à l'article 1er de la loi du 19 juillet 1845 sur les substances vénéneuses, modifiée par la loi du 12 juillet 1916, à l'article 1er de la loi du 4 août 1905, modifiée par la loi du 10 mars 1935 sur le commerce des produits utilisés contre les ravageurs des cultures, à l'article 11 de la loi validée du 2 novembre 1943 sur le contrôle des produits antiparasitaires, à l'article 23 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 organisant la protection des végétaux.

Art. 11. — Les dispositions de l'arrêté du 20 mars 1953 sont abrogées et remplacées par les dispositions du présent arrêté.

Art. 12. — Les préfets, les secrétaires généraux, les sous-préfets et les maires, les inspecteurs, contrôleurs, agents techniques et délégués de la protection des végétaux, les directeurs des services agricoles et les ingénieurs des services agricoles, les officiers et brigadiers de gendarmerie, les commissaires de police et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 1954.

Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND DRACONNIER.

Services agricoles.

Par arrêté du 1er mars 1954, M. Garban, ingénieur des services agricoles, est détaché auprès de l'Institut national agronomique, en qualité de chef de travaux de chimie analytique, pour la durée d'un an, à dater du 1er janvier 1954.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 54-238 du 27 février 1954 arrêtant la liste des produits sanguins d'origine humaine utilisés à des fins thérapeutiques dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 21 juillet 1952 sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés, et notamment son article 1er aux termes duquel la liste des produits sanguins est fixée par décret,

Décrète:

Art. 1er. — Dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, la liste des produits sanguins d'origine humaine, visée par l'article 1er de la loi du 21 juillet 1952 est établie comme suit:

Sang humain pur, sang humain frais, sang humain conservé, plasma humain liquide, plasma humain sec, globules rouges.

Les produits de fractionnement du plasma et tous autres dérivés du sang humain en dehors des produits mentionnés ci-dessus qui pourraient être utilisés à des fins thérapeutiques seront définis et recensés ultérieurement dans la même forme.

Art. 2. — Le sang humain peut être utilisé à l'état pur ou après addition de diverses solutions. Il peut également être utilisé à l'état frais ou après conservation.

Le sang humain pur doit avoir une teneur minima en hémoglobine de 12,5 grammes pour 100.

Le sang frais est le sang injecté au receveur immédiatement après le prélèvement avec ou sans addition de solution anticoagulante, mais sans conservation.

Le sang conservé est le sang qui n'est pas injecté immédiatement après son prélèvement et auquel a été ajoutée une solution anticoagulante conservatrice.

Art. 3. — Le plasma humain est le produit obtenu lorsqu'on a enlevé du sang humain ses éléments figurés. A l'état pur, le plasma humain doit avoir une teneur minima en protéines de 6 grammes pour 100 et une teneur en hémoglobine n'excédant pas 25 mg pour 100 centimètres cubes.

Le plasma humain liquide est le produit préparé à partir du sang humain additionné d'une solution anticoagulante.

Le plasma humain sec est le produit de dessiccation du plasma liquide tel qu'il est défini ci-dessus; le plasma sec doit présenter un taux d'humidité résiduelle inférieur ou égal à 1 p. 100.

Art. 4. — Les globules rouges doivent avoir une teneur minima en hémoglobine de 30 grammes pour 100. Ils sont employés en suspension, soit dans du plasma humain, soit dans une solution de volume variable.

Art. 5. — Les méthodes qui devront être utilisées pour le dosage de l'hémoglobine, des protéines et de l'humidité résiduelle, ainsi que les conditions minima requises pour la préparation et la conservation de ces produits, sont fixées par arrêté du ministre de la France d'outre-mer.

Art. 6. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 27 février 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
FRANÇOIS SCHLEITER.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décrets du 2 mars 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 2 mars 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 16 février 1954 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Isnard (Pierre-François-Léopold), président directeur général d'établissement commercial; 60 ans de services professionnels. Officier du 7 août 1931.

M. Lavielle (Romain-Hippolyte), président de la fédération mutualiste de la Seine; 48 ans 6 mois de services militaires, professionnels et mutualistes. Officier du 1er janvier 1949.

Par décret du Président de la République en date du 2 mars 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 16 février 1954, portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur:

Sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Combes (Paul), maître imprimeur éditeur; 41 ans de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 6 juin 1939.

M. Couvrecelle (Ernest-Gabriel), président directeur général de société coopérative; 51 ans de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 25 octobre 1933.

Mme Girard, née Jouannaud (Fernande-Emilie-Ida), directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale; 33 ans 1 mois de services civils. Chevalier du 25 décembre 1945.

M. Mignonac (Pierre-Joseph-Martin), président fondateur de la Société mutuelle de retraite des anciens combattants et Familiale de l'Aveyron; 46 ans de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 7 août 1931.

M. Petitjean (Paul-Ernest-Eugène), médecin inspecteur de la caisse régionale de sécurité sociale de la région parisienne; 46 ans de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 13 mars 1933.

M. Tonnelier (Jules-Ferdinand), ancien administrateur de la fédération des sociétés postales de mutualité; 62 ans de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 25 juillet 1928.

Sont nommés:

Au grade de chevalier.

M. Allegrier (Alexandre), directeur d'établissement commercial; 38 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Mme Andrade, née Meyer (Amélie-Mathilde), conseillère du travail; 44 ans 9 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Andrieux (Louis-Albert), mécanicien de locomotive; 44 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

M. Andrin (Gustave-Jean-Baptiste), ancien employé de commerce; 63 ans de services militaires et professionnels.

M. Baillarge (Jacques-Albert-Gérard), médecin conseil régional de la sécurité sociale; 25 ans de services civils et sociaux.

M. Bernard (Louis-Henri), expert-comptable; 50 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

M. Bertrand (Jean-Paul-André), administrateur civil de 1re classe au ministère du travail; 20 ans 5 mois de services civils et militaires.

M. Bigel (Lucien-Antoine-Nicolas), directeur financier de la Société générale de constructions mécaniques; 38 ans 5 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Mlle Bigueur (Marthe-Marie-Françoise), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre à Paris; 22 ans de services civils

Mme Bloch, née Gerschel (Alice), présidente de l'union des œuvres sociales du 11e arrondissement; 53 ans de services sociaux.

M. Bonnet (Raoul-Joseph-Désiré), expert en autographes; 48 ans de services militaires et professionnels.

M. Bonneville (Charles-Adrien-Moïse), directeur commercial; 51 ans 9 mois de services militaires et professionnels.

M. Borveau (André-Marcel), secrétaire général de la fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'Etat; 28 ans de services civils et mutualistes.

Mlle Burckart (Victorine), peintre sur faïence; 53 ans d'activité professionnelle.

M. Chachuat (Maurice), administrateur civil de 1re classe au ministère du travail; 27 ans 4 mois de services civils et militaires.

M. Chamoin (Raymond-Marius-Irénée), administrateur de l'Union nationale des poilus d'Orient et anciens combattants des T. O. E.; 28 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Mlle Chivet (Adrienne), employée de tissage; 59 ans d'activité professionnelle.

M. Ciero (Jean-François), premier vice-président de l'Union départementale des sociétés mutualistes de la Loire-Inférieure; 48 ans 4 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

M. Cochet (Georges-Lucien), linotypiste; 52 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

M. Delbos (Michel), ancien président secrétaire général de l'Union des syndicats ouvriers du Puy-de-Dôme; 51 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Deleplanque (Henri-Maurice), ancien directeur de filature; 51 ans de pratique professionnelle et de services sociaux.

M. Delivet (André), directeur de l'agence C. I. B. A. à Rouen; 54 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Delmoly (Marie-Robert), directeur de la caisse primaire de sécurité sociale de la Gironde; 26 ans 3 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Desert (Alexandre), chef de chantier maçonnerie; 57 ans 6 mois de services militaires et d'activité professionnelle.

M. Devendeville (Auguste), employé d'usine; 67 ans 6 mois de services militaires et d'activité professionnelle.

M. Dixmier (André-Louis-François-Henri), secrétaire général honoraire de la caisse d'épargne de Paris; 50 ans de services professionnels, mutualistes et sociaux.

M. Dodinet (Gabriel-Hilaire), ancien administrateur de caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales; 55 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Dreyfus (Louis-Abel), secrétaire général et trésorier du syndicat des négociants importateurs en graines et huiles siccatives; 26 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Falzon (Vincent-Jean-Marcel), chef de groupe aux chemins de fer algériens à Bougie; 36 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

M. Foures (Jean-François-Jérémie), directeur général et président de la société Les Compagnons menuisiers réunis; 49 ans 9 mois de services militaires et d'activité professionnelle.

M. Gabrielli (Osias-Célin), directeur de la caisse primaire de sécurité sociale de la batellerie; 47 ans de services professionnels, mutualistes et sociaux

M. Gouirand (Albin-Victor-Clément), secrétaire départemental adjoint de la fédération générale des retraités; 51 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Granges (Edwige-Georges-Jean-Félicien), vice-président de l'orphelinat des chemins de fer français; 55 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Gransir (Paul-Henri), ancien directeur de papeterie; 62 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Mlle Grimeau (Joséphine), peintre sur faïence; 55 ans d'activité professionnelle.

M. Hostein (Jean-Henri), vice-président de la caisse chirurgicale de Guyenne et Gascogne; 47 ans 9 mois de services militaires, professionnels, mutualistes et sociaux.

Mlle Jardin (Simone-Armande-Suzanne), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre à Lille; 22 ans 7 mois de services civils.

M. Kuhm (Michel), président de l'union des syndicats chrétiens des cheminots d'Alsace et de Lorraine; 43 ans 8 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Landry (Louis-Gustave), agent technique d'établissement commercial; 45 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

M. Lebreton (Jacques), charpentier en bateaux; 62 ans de services militaires, mutualistes et d'activité professionnelle.

M. Lesieux (Louis-Alexis), ingénieur des mines retraité; 45 ans 2 mois de services militaires et professionnels.

M. Lucciardi (Pierre-Jean), médecin conseil phtisiologue de la sécurité sociale; 42 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Madeleine (Albert-Louis-Joseph), ingénieur constructeur; 44 ans 2 mois de services militaires et professionnels.

M. Monier (Félix-Joseph), directeur de la compagnie d'assurances La Providence à Avignon; 32 ans 7 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Moreau (Raoul), administrateur fondateur de l'union départementale des sociétés mutualistes du Puy-de-Dôme; 37 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

M. Moriniere (Emile-Paul), contrôleur général de la sécurité sociale; 22 ans 3 mois de services civils et militaires.

M. Naegelen (Xavier), ancien ouvrier d'usine; 55 ans de pratique professionnelle.

M. Nazelle (Charles-Jean-Hérard), directeur général de l'association paritaire d'action sociale du bâtiment et des travaux publics; 34 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Paul (Auguste-Joseph), ancien chef meunier; 53 ans 6 mois de services militaires et d'activité professionnelle.

M. Perret (Gaston-Louis-Raoul), chef de fabrication d'établissement de bijouterie; 57 ans 4 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

M. Petitfils (Emile), voyageur cadre; 50 ans 9 mois de services militaires et professionnels.

M. Phalippou (Gérard-Paul-Albert), médecin chef à la caisse primaire de sécurité sociale des Landes; 32 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Planckaert (Jules-Ghislain-Louis-Joseph), vice-président du syndicat général des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics de Roubaix-Tourcoing et environs; 31 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Rauchs (Guillaume), ancien machiniste aux Aciéries de Longwy; 58 ans 4 mois de services militaires et d'activité professionnelle.

M. Rivoire (Alfred-Pierre), vice-président de la chambre syndicale des maîtres-imprimeurs; 36 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Romain (Dominique-Alexandre), agent contractuel au ministère du travail; 22 ans 4 mois de services civils et militaires.

Mme Roubach, née Bloch (Marcelle), présidente du comité féminin de l'O. R. T.; 26 ans de services professionnels et sociaux.

M. Tetefort (Jean-Emile), vice-président honoraire de la société mutualiste L'Union des travailleurs; 57 ans 5 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Trieger (Georges), membre du conseil d'administration de l'école professionnelle de la fourrure; 31 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

M. Trotoleau (Jean), vice-président délégué de la fédération des sociétés de secours mutuels de Maine-et-Loire; 44 ans 5 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

M. Varinot (Raymond-Numa), conseiller juridique de la société de secours mutuels de l'association parisienne des anciens combattants; 25 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Vasseur (Robert-Raymond-Simon), président directeur général de société anonyme d'imprimerie; 27 ans 8 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Vidal (René-Jules-Albert), directeur régional de la sécurité sociale de Marseille; 20 ans 5 mois de services civils et militaires.

M. Vigule (Louis-Léon-Ferdinand), médecin chef de la caisse primaire de sécurité sociale de la Sarthe; 35 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

M. Watine (François), maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale; 21 ans de services civils et militaires.

Par décret du Président de la République en date du 2 mars 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 16 février 1954 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Doublet (Jacques-Emile-Roger-Jean), maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale; 25 ans 8 mois de services civils et militaires. Chevalier du 28 janvier 1948. Titres exceptionnels.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 2 mars 1954 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 2 mars 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 16 février 1954, portant que la promotion et les nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. le docteur Abely (Augustin-Marie-Paul), médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique Sainte-Anne, à Paris. Chevalier du 12 janvier 1935.

Au grade de chevalier.

M. Gassiot (Emile-Joseph), président de la ligue des familles nombreuses de Bône (Algérie); 57 ans de services civils et militaires.

Mme Hellouin de Menibus (Marie-Madeleine), vice-présidente de la Croix-Rouge française de Seine-Inférieure, à la Vaupalière (Seine-Inférieure); 36 ans de services.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Approbation des statuts d'une société d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 4 mars 1954, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la Société de crédit immobilier d'Oran (Algérie) dont le siège est à Oran.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 9 mars 1954.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi (n° 1794) tendant à ratifier le décret du 4 mai 1951 fixant le régime douanier de certains produits marocains importés en Afrique occidentale française. (N° 7235. — M. Sauer, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi sur les donations, legs et fondations faits à l'Etat, aux départements, communes, établissements publics et associations reconnues d'utilité publique. (Nos 7374-7826. — M. Depreux, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de loi de M. André Liautey et plusieurs de ses collègues (n° 2875) portant abrogation de l'acte dit loi du 13 août 1940 relatif à l'organisation de la production forestière. (N° 7473. — M. Briot, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi (n° 6328) de M. Coupigny, sénateur, relative aux médecins et pharmaciens intégrés dans l'armée active sans concours du fait des événements de guerre. (N° 7760. — M. Maurice Frédet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote: 1° de la proposition de loi (n° 7776) de M. Joseph Denais tendant à reporter au 15 mars 1954 le délai imparti pour les déclarations à la surtaxe progressive; 2° de la proposition de résolution (n° 7777) de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à reporter au 15 avril 1954 la date limite de dépôt des déclarations fiscales relatives aux revenus et bénéfices de l'année 1953. (N° 7886. — M. Charles Barangé, rapporteur général.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote: 1° de la proposition de loi (n° 6804) de Mme Rose Guérin et plusieurs de ses collègues tendant à abroger le décret n° 53-804 du 4 septembre 1953 portant délai pour le dépôt des demandes en vue de l'attribution du titre de déporté ou interné résistant ou politique; 2° de la proposition de résolution (n° 7243) de M. Wolff et Mme de Lipkowski tendant à inviter le Gouvernement à proroger jusqu'au 1er juillet 1954 le délai pour le dépôt des demandes en vue de l'attribution du titre de déporté ou d'interné rendu forclos par le décret n° 53-804 du 4 septembre 1953. (N° 7735. — Mme Rose Guérin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote de la proposition de loi (n° 7155) de M. Michelet, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à consacrer le dernier dimanche d'avril au souvenir des victimes de la déportation et morts dans les camps de concentration du IIIe Reich au cours de la guerre 1939-1945. (N° 7803. — Mme de Lipkowski, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote du projet de loi (n° 7142) réorganisant le registre du commerce au Cameroun. (N° 7774. — M. Ninine, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de loi (n° 6381) de MM. Penoy et Etain tendant à étendre aux entreprises de transport les dispositions de l'article 1er de la loi du 11 octobre 1946 relative à l'organisation des services médicaux du travail. (N° 6963. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites (n° 7509) concernant M. Cagne.

11. — Discussion des conclusions du rapport (n° 7961) de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites (n° 7492) concernant M. André Gautier. (M. Coudert, rapporteur.)

12. — Discussion des conclusions du rapport (n° 7965) de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites (n° 7643) concernant M. Fernand Grenier. (M. Diallo Yacine, rapporteur.)

13. — Suite de la fixation de la date de discussion des interpellations:

1° De M. Bardon, sur: *a*) les suites judiciaires que doivent comporter les crimes qui ensanglantèrent la Haute-Vienne en 1944; *b*) plus spécialement les étranges faiblesses de l'instruction devant le tribunal militaire de Bordeaux concernant les assassinats du Dorat, de Magnac-Laval et de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

2° De M. Le Bail, sur la façon dont le Gouvernement entend, pour protéger la Résistance contre toutes les campagnes qui visent à la salir, faire la pleine lumière sur les crimes des tueurs limousins qui ont déshonoré et trahi la Résistance en assassinant pour voler, pour assouvir des vengeances personnelles, pour imposer le silence de la terreur et pour supprimer des résistants capables de faire obtacle à des desseins politiques inavouables.

3° De M. Montalat, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour ne pas permettre qu'on puisse établir une confusion scandaleuse et inadmissible entre les crimes de droit commun commis dans le Limousin en 1944 et 1945 et l'action héroïque et libératrice des patriotes de la Résistance.

4° De M. d'Astier de la Vigerie, sur les campagnes menées hypocritement et notamment par ceux qui favorisent la réhabilitation des collaborateurs et des nazis, contre la Résistance, pour tenter de diviser et de discréditer ceux qui, unis dans un même combat, ont grandement contribué à sauver l'honneur de la France, à chasser l'ennemi de son territoire et à la placer au rang des puissances victorieuses.

5° De M. Alphonse Denis, sur: 1° la campagne calomnieuse menée contre la Résistance limousine; 2° sur l'encouragement ainsi donné aux criminels de guerre qui ont commis des forfaits particulièrement sauvages dans notre région.

6° De M. Goudoux, sur: 1° les campagnes d'attaques et de calomnies qui ont pour objet de tenter de discréditer l'œuvre de la Résistance dans le Limousin et de faire oublier les crimes commis par les occupants hitlériens et les traîtres à leur service; 2° les résultats de l'engagement pris par le Gouvernement, le 18 février 1953, concernant l'extradition du général SS. Lammerding, impuni des crimes commis à Tulle, Oradour, Ussel, etc.

7° De M. Kriegel-Valrimont, sur les attaques récentes menées contre la Résistance française au profit des criminels de guerre impunis du genre du général SS. Lammerding.

14. — Fixation de la date de discussion des interpellations:

1° De M. Guille, sur les conditions dans lesquelles les C. R. S. ont utilisé, le 28 juillet 1953, dans le département de l'Aude, et notamment à Puichéric, des grenades lacrymogènes contre des populations sans défense réclamant le droit à la vie.

2° De M. Vals, sur les conditions dans lesquelles les C. R. S. ont utilisé, le 28 juillet 1953, dans le département de l'Aude, et notamment à Puichéric, des grenades lacrymogènes contre des populations sans défense réclamant le droit à la vie.

15. — Discussion de l'interpellation de M. Conte sur la politique que le Gouvernement entend poursuivre vis-à-vis de l'Espagne franquiste qui ,sous le faux prétexte de servir la cause de l'indépendance marocaine, vient en réalité d'indiquer une nouvelle fois son inlassable hostilité à la République française, laquelle ne saurait recevoir de leçon de ceux dont le premier objet est d'étouffer, sur leur propre territoire, toutes les formes de la liberté.

A seize heures. — 2e Séance publique

1. — Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Daniel Mayer sur la suite que le Gouvernement entend donner à l'appel lancé par le premier ministre de l'Inde en faveur d'un « cessez-le-feu » en Indochine;

2° De M. Giovoni sur les initiatives que le Gouvernement compte prendre pour négocier la paix en Indochine et pour obtenir sans délai un « cessez-le-feu »;

3° De M. Gilbert de Chambrun sur la position du Gouvernement à la suite de la déclaration du président Nehru et sur les mesures qu'il compte prendre en vue d'aboutir à un « cessez-le-feu » en Indochine avant la réunion de la conférence de Genève.

2. — Fixation de la date de discussion des interpellations:

1° De M. Sion sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour assurer l'équilibre financier de la sécurité sociale minière et le rajustement immédiat des prestations;

2° De M. Roucaute sur la situation des retraités mineurs et des veuves de retraités mineurs et sur la nécessité: *a*) d'augmenter de 25 p. 100 les retraites minières servies par la sécurité sociale dans les mines; *b*) de porter aux deux tiers la pension de réversion allouée, par la sécurité sociale dans les mines, aux veuves de mineurs.

3. — Suite de la discussion de la proposition de loi (n° 6299) de M. Albert Gazier et plusieurs de ses collègues tendant à abroger les décrets du 11 mai 1953 qui étatisent des entreprises publiques et portent atteinte aux principes essentiels des nationalisations (n° 6551. M. Gazier, rapporteur).

Démission de membres de commissions.

Erratum au *Journal officiel* du vendredi 1er janvier 1954: page 35, 2e colonne, 1er alinéa (M. Paquet), supprimer, *in fine*, les mots: « ... et à la commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises ».

Commission de la presse.

Séance du vendredi 5 mars 1954.

Présents. — MM. Baylet, Bouhey (Jean), Boutbien, Mme Degrond, MM. Desson, Dupuy (Marc), Flandin (Jean-Michel), Mme François, MM. Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Laurens (Camille) (Cantal), Lecanuet, Léotard (de), Moustier (de), Secrétain.

Excusé. — M. Gosset.

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises.

Séance du vendredi 5 mars 1954.

Présents. — MM. Arnal, Bouhey (Jean), Mme Guérin (Rose), MM. Isorni, Laforest, Mercier (Michel) (Loir-et-Cher), Mondon, Peltre.

Excusé. — M. Gaillemin.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mardi 9 mars 1954, à dix heures (local de la commission des finances):

Projet de loi (n° 7164) portant réforme fiscale. — M. le rapporteur général.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de 14 membres au moins), est convoquée par M. le président pour le mardi 9 mars 1954, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Année 1954

Ordre du jour du mardi 9 mars 1954.

A quinze heures. — Séance publique

1. — Scrutin pour l'élection d'un membre suppléant représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe (en remplacement de M. René Coty, démissionnaire de son mandat de sénateur à la suite de son élection à la présidence de la République). (*En application de l'article 76 du règlement, ce scrutin aura lieu, pendant la séance publique, dans le salon voisin de la salle des séances. Il sera ouvert pendant une heure.*)

2. — Nomination de trois membres du comité constitutionnel, en application de l'article 91 de la Constitution.

3. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Champeix, ému par les menaces de suppression qui pèsent sur la manufacture nationale d'armes de Tulle, demande à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre): 1° si la fermeture de l'établissement précité est envisagée; 2° dans l'hypothèse du maintien, si des licenciements sont à redouter et dans quelle proportion; 3° dans l'hypothèse de la réduction des commandes, si le ministère de la guerre a envisagé une reconversion; 4° dans l'hypothèse de fermeture ou de licenciements massifs, quelles mesures le ministère de la défense nationale compte prendre pour remédier au chômage et résoudre le grave problème social qui se poserait inéluctablement. (N° 431.)

II. — M. Auberger demande à M. le ministre de l'éducation nationale dans quelles conditions est appliquée la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 relative aux publications destinées à la jeunesse, et en particulier: *a*) à quel organisme de contrôle sont soumises lesdites publications avant leur parution; *b*) quels sont les éléments qui servent à établir un critère afin de respecter l'esprit de la loi; *c*) quelles sont les mesures qui pourraient être prises lorsqu'il paraît évident que le contenu de certaines publications a échappé à la vigilance ou au simple examen des organismes consultés. (N° 452.) (*Question transmise à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.*)

III. — M. Chazette expose à M. le ministre de l'éducation nationale que le décret n° 53-353 du 21 avril 1953 fixant la composition et les attributions des conseils d'administration des centres publics d'apprentissage ne prévoit parmi les membres de ces conseils d'administration ni le préfet ni les délégués du conseil général, et lui demande s'il n'y a pas lieu de modifier ce texte pour envisager la présence du préfet et des délégués du conseil général. (N° 460.) (*Cette question orale résulte de la transformation de la question écrite n° 4559 du 7 juillet 1953 conformément à l'article 83 du règlement.*)

IV. — M. Jean-Louis Tinaud demande à M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones si les fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones avaient reçu du Gouvernement au mois d'août la promesse formelle d'une allocation spéciale, auquel cas le Gouvernement doit tenir ses engagements, ou si aucune promesse n'avait été faite, auquel cas le Gouvernement se doit d'intervenir d'urgence pour mettre de l'ordre dans un service dont l'arrêt, même partiel, cause un tort énorme, en cette période de l'année, à toutes les catégories sociales du pays. (N° 456.)

V. — M. Marcel Boulangé rappelle à M. le ministre des finances et des affaires économiques que la loi du 14 avril 1924, modifiée par la loi du 20 septembre 1948, a institué en faveur des fonctionnaires de l'Etat anciens combattants des bonifications de campagne qui ont été étendues par la suite à leurs collègues des départements et des communes ainsi qu'aux agents anciens combattants de la plupart des administrations publiques ou du secteur nationalisé, parmi lesquelles Electricité et Gaz de France, la Régie autonome des transports parisiens et la marine marchande; les cheminots anciens combattants ne bénéficiant pas de cette mesure, il demande quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour faire cesser cette flagrante inégalité (N° 461.) (*Question transmise à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.*)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention et les arrangements de l'Union postale universelle signés à Bruxelles le 11 juillet 1952. (N°s 654, année 1953, et 104, année 1954. — M. Pinton, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Waldeck L'Huillier demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures il compte prendre pour permettre aux communes et aux départements de s'administrer conformément à la Constitution et répondre ainsi aux vœux votés à l'unanimité lors du récent congrès des maires de France.

6. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Ramette, rappelant qu'une enquête administrative a été ouverte, en mai 1953, sur des irrégularités relatives à la vente d'un terrain appartenant à la ville de Lille; irrégularités dont le maire de ladite ville est accusé d'être complice et bénéficiaire, demande à M. le ministre de l'intérieur pour quelles raisons les conclusions concernant cette affaire n'ont pas encore été dégagées, et cela malgré que les enquêteurs désignés lui aient, depuis plusieurs mois déjà, fourni toutes informations sur cette affaire; demande, en outre, s'il entend produire rapidement les conclusions sur ce scandale et prendre, éventuellement, les sanctions qui s'imposent.

7. — Discussion de la proposition de résolution de M. Léo Hamon tendant à inviter le Gouvernement à assurer la diffusion à l'étranger des méthodes françaises des sciences administratives et à développer sa coopération avec l'Institut international des sciences administratives. (N°s 671, année 1953, et 83, année 1954. — M. Léo Hamon, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 10 mars 1954, à quinze heures (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 82, année 1954), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 46-2339 du 24 octobre 1946, portant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole;

La proposition de résolution (n° 51, année 1954), de M. Georges Boulanger, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant le décret-loi du 30 octobre 1935 et à modifier l'arrêté interministériel du 27 juin 1938 concernant l'organisation professionnelle de la meunerie en vue d'améliorer la productivité et la qualité des produits en meunerie par la modernisation possible de son outillage et son plein emploi, permettant l'abaissement des prix de revient et l'amélioration de la qualité de la farine, donc du pain;

La proposition de résolution (n° 89, année 1954), de M. Brettes, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant réorganisation du régime des allocations vieillesse des non-salariés.

II. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 10 mars 1954, à dix heures trente (local n° 207):

I. — Echange de vues sur le projet de loi (n° 6754, A. N.) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'éducation nationale pour l'exercice 1954.

II. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 10 mars 1954, à dix heures (local de la commission):

Première étude du projet de loi (n° 57, année 1954) relatif au Crédit mutuel du bâtiment. — Rapporteur: M. Courrière.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 9 mars 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954 en ce qui concerne les chapitres suivants de l'annexe IV (section Marine): 31-11, 31-12, 31-22, 31-23, 31-32, 31-33, 32-41, 32-42, 32-43, 33-91, 34-41, 34-42, 34-51, 34-61, 34-62, 34-71, 34-81, 34-91, 34-92, 34-93, 35-91, 52-71, 52-72, 53-71, 54-51, 54-52, 54-61. (N°s 46 et 66, année 1954. — M. Cornet, rapporteur. — N° 68, année 1954. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. de Gouyon, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, et le protocole additionnel à cette convention, signé à Paris le 20 mars 1952 (n° 7514 A. N.). (N°s 64 et 65, année 1954. — M. Héline, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — M. Héline, rapporteur.)

Désignation de trois membres du Conseil économique par l'Assemblée de l'Union française.

En application du décret n° 54-527 du 10 mai 1954 portant règlement d'administration publique et fixant les conditions de désignation des membres du Conseil économique, l'Assemblée de l'Union française est appelée à procéder à la désignation de trois membres du Conseil économique. Aux termes de l'article 9 dudit décret, cette désignation ne peut porter que sur des candidats présentés par les associations coopératives, les syndicats agricoles de planteurs et éleveurs, les organisations artisanales, les sociétés de prévoyance ou par des organismes de même nature des territoires d'outre-mer et territoires associés.

La date limite du 5 mars 1954, qui avait été primitivement fixée pour la réception des dossiers des candidats au secrétariat général de l'Union française (château de Versailles) aux fins de transmission à la commission compétente chargée de les instruire, est reportée au 12 mars 1954.

Agriculture, élevage, chasses, pêches et forêts.

Séance du jeudi 4 mars 1954.

Présents: MM. de Bruchard, Charles, Guiter (Jean), Guyard, Mlle Le Ber, MM. Le Van Dinh, Nguyen Khac Su, Rogué, Roulleaux-Dugage. *Suppléants:* M. de Bruchard de M. Mayaki, M. Charles de M. Audu, M. Jean Guiter de M. Repiquet, M. Guyard de M. Monnet, Mlle Le Ber de M. Le Brun-Kéris, M. Le Van Dinh de M. Huynh Van Chin, M. Rogué de M. Roclore.

Règlement, pétitions et questions constitutionnelles.

Séance du vendredi 5 mars 1954.

Présents: MM. Alduy, Antonini, Avinin, Barbé, Boisdon, Alfred Bour, Ceran-Jérusalemy, Cornet, Guyard, Michalet, Oudard, Rogué, Rosenfeld. *Suppléants:* M. Alduy de M. Reverbori, M. Antonini de M. Costes, M. Barbé de M. Carroué, M. Oudard de M. Fleury, M. Rogué de M. Daber, M. Rosenfeld de M. Coquart.

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 9 mars 1954, à quatorze heures trente (local n° 120), à Versailles:

I. — Confirmation d'une nomination de rapporteur (M. Héline, demande d'avis n° 64, année 1954).

II. — Rapport pour avis de M. Héline sur la demande d'avis (n° 64, année 1954) relative à la proposition de loi déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale et tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

III. — Questions diverses.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 10 mars 1954, à dix-sept heures (local n° 32), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Nouvel examen de la proposition (n° 220, année 1953) tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures propres à intensifier la production de pâte à papier dans les territoires d'outre-mer. — M. Ramus, rapporteur pour avis.

II. — Suite de l'examen de la proposition (n° 400, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à apporter à l'Algérie une aide financière en rapport avec la croissance de sa démographie et à prendre les mesures nécessaires susceptibles d'augmenter le potentiel économique du pays. — M. Reverbori, rapporteur.

III. — Questions diverses.

La commission des affaires financières se réunira le mercredi 10 mars 1954, à quinze heures (local n° 34), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Examen du rapport de M. Lucien Bernier sur la proposition (n° 54, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant et complétant l'article 25 du décret n° 52-152 du 13 février 1952, pris en exécution de l'article 6 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951, arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952.

II. — Eventuellement, examen du rapport de M. Cazelles sur la demande d'avis (n° 5, année 1954) sur le projet de décret modifiant le décret du 13 décembre 1932 portant augmentation et fonctionnement du crédit, de la mutualité et la coopération agricole de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

III. — Questions diverses.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 10 mars 1954, à dix heures (local n° 34), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Exposé de M. Marceau Dupuy sur l'organisation et le fonctionnement de l'hygiène scolaire à la Martinique, à la Guadeloupe et en Guyane.

II. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 10 mars 1954, à dix heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Examen du projet de rapport pour avis de M. de Gouyon sur la demande d'avis (n° 55, année 1953) relative au traité instituant la Communauté européenne de défense.

II. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le jeudi 11 mars 1954, à dix heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

Audition de M. le secrétaire d'Etat à l'air sur la défense aérienne de la France d'outre-mer.

La commission d'instruction se réunira le mardi 9 mars 1954, à quatorze heures trente (local n° 116), à Versailles:

I. — Dernier examen du rapport de M. Ribéra sur la demande en autorisation de poursuites n° 348, année 1952.

II. — Nomination d'un rapporteur pour les opérations électorales dans les Etablissements français de l'Océanie.

III. — Eventuellement, examen de certains rapports concernant des dossiers d'élection actuellement en instance devant la commission.

La commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 10 mars 1954, à dix heures (local n° 33), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Nomination de rapporteur pour:

La proposition (n° 40, année 1954) tendant à demander au Gouvernement de la République de trouver une solution au problème eurasien par l'application des mesures appropriées relevant, d'une part, de sa propre initiative et dépendant, d'autre part, d'un accord à conclure avec les Etats associés d'Indochine;

La proposition (n° 63, année 1954) tendant à rendre applicable en Algérie la législation métropolitaine relative aux tribunaux de commerce.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Pialoux sur la demande d'avis (n° 404, année 1954) concernant un projet de décret portant extension aux territoires d'outre-mer, à l'exception des Etablissements français dans l'Inde, ainsi qu'au Cameroun et au Togo, des dispositions de la loi du 5 décembre 1951 réglementant la pratique des arrhes en matière de ventes mobilières.

III. — Examen des rapports de M. Boisdon sur les demandes d'avis:

(N° 14, année 1954) sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la justice de droit local en Afrique occidentale française modifiant divers articles du décret du 3 décembre 1931;

(N° 15, année 1954) sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la justice de droit local à Madagascar modifiant divers articles du décret du 9 mai 1909;

(N° 16, année 1954) sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la justice de droit local au Togo modifiant divers articles du décret du 21 avril 1953.

IV. — Suite de l'audition des représentants de M. le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer sur les questions relatives à l'organisation judiciaire outre-mer.

V. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

1re SESSION DU MOIS DE MARS 1954

Séances du mardi 9 mars 1954 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Etude du fonctionnement des institutions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. — Rapports et projet d'avis présentés, au nom de la commission des affaires économiques et du plan, par MM. Verret et Philip.

2. — Méthode d'analyse et de mesure du travail pratiquée en France. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Soula, au nom de la commission des affaires sociales.

3. — Etude de l'insuffisance générale des statistiques françaises et des moyens d'y remédier. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Mallerre, au nom de la commission des affaires économiques et du revenu national.

4. — Questions diverses.

Convocations de commissions.

Mardi 9 mars 1954.

Quinze heures.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Ordre du jour.

Communauté européenne du charbon et de l'acier: adoption du projet de rapport présenté par M. Philip.

Mercredi 10 mars 1954.

Neuf heures trente.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Constructions scolaires du premier degré. — Discussion du projet de rapport et de l'avant-projet d'avis présentés par M. Sauvy.

Eventuellement: habitat rural. — Discussion sur la base d'un texte présenté par les représentants ruraux.

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Examen du projet de rapport présenté par M. Cucuel sur les circuits de distribution du beurre.

Dix heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etude de la situation des professions libérales au regard de l'impôt.

Audition de M. Francis Didelot, représentant la Société des gens de lettres.

Audition de M. René Vivier, secrétaire général adjoint du conseil supérieur de l'ordre des architectes.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE D'UNE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE LA SANTÉ

(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

Examen du plan de travail et de la première partie de l'avant-projet de rapport établi par M. Bomal, en ce qui concerne l'étude d'une communauté européenne de la santé. (Cet examen n'a pu avoir lieu lors de la séance du 21 février, le nombre de commissaires présents étant trop restreint.)

Jeudi 21 *mars* 1951.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Conjoncture des Etats associés de l'Indochine. — Etude du projet de rapport présenté par M. Paul Bernard.

Dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Revenu national. — Rapport général sur le revenu national. — Fin de l'examen du projet de rapport présenté par M. A. Sauvy.

Vendredi 12 *mars* 1951.

Neuf heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE L'INSTITUTION D'UN RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE)

Ordre du jour.

Auditions demandées de représentants du ministre des finances et des affaires économiques et des assurances.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de produits en provenance d'Allemagne orientale.

Comme suite aux dispositions du titre III de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* des 7 et 8 janvier 1951, le contingent prévu au poste 135: Motocyclettes de 350 centimètres cubes, est ouvert à l'importation.

Par ailleurs, la seconde moitié du contingent prévu au poste 131: Machines comptables et machines à calculer est également ouverte à l'importation.

Les demandes de licences d'importation pour ces deux produits peuvent être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du 22 mars 1951. Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Il est rappelé que chaque exemplaire de la demande de licence d'importation devra comporter:

a) L'indication de la provenance des marchandises: Allemagne orientale;

b) La valeur en francs français de la marchandise;

c) Le montant correspondant en dollars U. S. A. (monnaie de compte);

d) Le nom et l'adresse de l'intermédiaire agréé chez lequel l'importation sera domiciliée.

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la tranche spéciale dite « Double tranche des sports d'hiver » de la loterie nationale 1951 a eu lieu à Chamonix-Mont-Blanc (Haute-Savoie), le 5 mars 1951, à vingt heures trente.

Les billets dont le numéro se termine par:		Tranche A.	Tranche B.
2	gagnent.....		4.000 F.
39	—		8.000 F.
02	—		8.000 F.
15	—		14.000 F.
41	—		14.000 F.
63	—		22.500 F.
91	—		22.500 F.
63	—		30.000 F.
175, 114, 304, 245	—	100.000 F.	50.000 F.
824	—	250.000 F.	125.000 F.
1.164, 1.812, 1.838, 0.921, 1.153	—	500.000 F.	250.000 F.
8.576, 0.663	—	1.000.000 F.	500.000 F.
63.227, 65.743, 34.253, 52.787, 94.428, 13.760, 86.529, 35.810	—	1.250.000 F.	50.000 F.
71.606, 91.655, 17.547, 65.156, 54.717, 27.993, 56.735, 69.612	—	2.000.000 F.	50.000 F.
Les billets portant les numéros.			
268.228, 136.600, 092.145, 047.306, 176.502, 138.343, 020.155, 126.655	gagnent.....	5.000.000 F.	75.000 F.
024.129, 015.698, 290.653, 139.479, 237.863, 106.885, 131.079, 099.815, 058.604, 205.763, 290.120, 140.003, 004.199, 064.659, 251.461, 030.218, 089.933, 006.424, 162.921, 017.079	—	10.000.000 F.	150.000 F.

Le prochain tirage aura lieu, le 10 mars 1951, à Paris (salle Pleyel).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1953 au 31 décembre 1953.

(En millions de francs.)

Recettes	3.067.129
Dépenses	3.610.474
Excédent de dépenses	543.345

Etat de développement par ministère des dépenses budgétaires de l'exercice 1953.

DESIGNATION DES MINISTERES	TITRE I — Dette publique.	TITRE II — Pouvoirs publics.	TITRE III — Moyen de service.	TITRE IV — Interventions publiques.	MONTANT des dépenses
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
I. — *Services civils.*					
Affaires étrangères	»	»	6.129	6.993	13.122
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	»	»	2.015	275	2.290
Agriculture	»	»	12.150	8.372	20.522
Anciens combattants et victimes de la guerre	»	»	5.682	70.452	76.134
Affaires économiques	»	»	4.229	64.664	68.893
Finances. — Services financiers	364	»	93.550	1.388	95.302
Education nationale	»	»	205.246	13.376	218.622
France d'outre-mer	»	»	6.195	725	6.920
Intérieur	»	»	74.894	6.057	80.951
Justice	»	»	16.473	94	16.567
Haut commissariat de la République française en Sarre	»	»	894	536	1.430
Présidence du conseil:					
Services administratifs de la présidence du conseil	»	»	5.884	»	5.884
Direction des Journaux officiels	»	»	693	»	693
Service de la défense nationale. — Secrétariat général permanent de la défense nationale	»	»	173	1	174
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	»	»	812	»	812
Groupement des contrôles radioélectriques	»	»	631	»	631
Commissariat général au plan	»	»	95	»	95
Service de presse	»	»	43	1.926	1.969
Etats associés	»	»	5.271	1.872	7.143
Industrie et énergie	»	»	3.029	16.055	19.084
Reconstruction et urbanisme	»	»	10.847	1.721	12.568
Santé publique et population	»	»	2.135	54.732	56.867
Travail et sécurité sociale	»	»	5.384	20.191	25.575
Travaux publics, transports et tourisme:					
Travaux publics, transports et tourisme	»	»	73.095	113.522	186.617
Aviation civile et commerciale	»	»	11.190	2.335	13.525
Marine marchande	»	»	2.602	12.416	15.018
Finances. — Charges communes	217.414	7.085	224.417	87.068	536.014
Commerce et relations extérieures	»	»	»	»	»
Totaux des dépenses des services civils	217.778	7.085	773.818	484.741	1.483.422
II. — *Services militaires.*					
Défense nationale:					
Section commune	»	»	69.578	»	69.578
Air	»	»	88.973	162	89.135
Guerre	»	»	191.127	32	191.159
Marine	»	»	84.277	173	84.450
France d'outre-mer et Etats associés:					
Section commune	»	»	368	»	368
Etats associés	»	»	244.091	1.522	245.613
France d'outre-mer	»	»	32.274	»	32.274
Totaux des dépenses des services militaires	»	»	710.688	1.889	712.577
Totaux des dépenses de fonctionnement	217.778	7.085	1.484.506	486.630	2.195.999

DESIGNATION DES MINISTÈRES	TITRE V — Investissements exécutés par l'État.	TITRE VI — Investissements exécutés avec le concours de l'État (subventions et participations).	MONTANT des dépenses.
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
A. — *Equipement des services civils.*			
Affaires étrangères	214	»	214
Agriculture	2.363	10.899	13.262
Education nationale	12.118	25.810	37.928
Finances. — Services financiers	1.795	»	1.795
Affaires économiques	»	3.870	3.870
France d'outre-mer	131	41.771	41.902
Industrie et commerce	58	4.591	4.649
Intérieur	805	5.316	6.121
Justice	60	»	60
Présidence du conseil	84	3.891	3.975
Reconstruction et urbanisme	2.246	»	2.246
Santé publique et population	148	882	1.030
Travail et sécurité sociale	38	»	38
Travaux publics et transports :			
Travaux publics et transports	21.949	407	22.356
Aviation civile et commerciale	9.984	137	10.121
Marine marchande	127	6.561	6.688
Etats associés	372	»	372
Finances. — Charges communes	2	»	2
Total des services civils	52.494	104.135	156.629
B. — *Equipement des services militaires.*			
Défense nationale :			
Dépenses communes	15.624	»	15.624
Air	196.821	»	196.821
Guerre	137.152	»	137.152
Marine	59.707	»	59.707
Etats associés	3.056	56.720	59.776
France d'outre-mer	1.813	»	1.813
Total des services militaires	414.173	56.720	470.893
Total des dépenses d'équipement	466.667	160.855	627.522
C. — *Prêts et garanties.*			
Finances :			
Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	»	»	299.893
Prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré	»	»	56.070
Versements à la caisse autonome de la reconstruction	»	»	308.551
Marine marchande. — Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	»	»	34.850
Finances. — Autres dépenses de reconstitution	»	»	39.687
Total	»	»	739.051

RECAPITULATION DES DEPENSES

Dépenses de fonctionnement « Imputation définitive »	2.195.999	
Dépenses d'investissement des services civils et militaires « Imputation définitive »	627.522	
Dépenses d'investissement. — Prêts et garanties et investissements sociaux « Imputation définitive »	739 051	
Total	3.562.572	(1)
Dépenses à imputer	88.263	(2)
Total général	3.650.835	
A déduire : montant des virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	40.361	
Total général net	3.610.474	

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des dépenses effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1953 au 31 décembre 1953.

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes
§ 1er. — Impôts et monopoles.	
1° Produits des contributions directes.	
Contributions directes, centimes d'Etat et taxes assimilées aux contributions directes. — Principal et majorations	438.034
— Frais de poursuites	1.556
— Profits illicites	1.180
Impôts sur les sociétés	263.416
Versement forfaitaire sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères; taxe proportionnelle sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et bénéfices non commerciaux, perçus par voie de retenue à la source	211.228
Taxe proportionnelle sur les revenus des valeurs mobilières.	37.882
Taxe spéciale sur les distributions par les sociétés, de valeurs mobilières détenues dans leur portefeuille	900
Total des produits des contributions directes	954.196
2° Produits de l'enregistrement.	
Mutations à titre onéreux. — Meubles — Créances, rentes, prix d'offices	1.801
— Fonds de commerce	7.532
— Meubles corporels	3.270
— Immeubles et droits immobiliers	26.065
Mutations à titre gratuit. — Entre vifs (donations)	702
— Par décès	22.888
Taxe à la première mutation (part de l'Etat)	1.252
Taxe representative du droit d'accroissement.	1
Autres conventions et actes civils, administratifs et de l'état civil	27.468
Actes judiciaires et extra-judiciaires	1.874
Hypothèques	4.309
Taxe spéciale sur les conventions d'assurances	23.952
Pénalités (droits et demi-droits en sus, amendes)	919
Recettes diverses	742
Total des produits de l'enregistrement	122.775
3° Produits du timbre.	
Timbre unique	9.788
Actes et écrits assujettis au timbre de dimension	2.454
Contrats de capitalisation et d'épargne	488
Contrats de transports	1.581
Permis de conduire et récépissés de mise en circulation des automobiles	6.984
Renouvellement des récépissés de déclaration des véhicules automobiles (véhicules utilitaires)	116
Passeports	649
Permis de chasse	1.141
Rachat du droit de timbre des valeurs mobilières	114
Pénalités (amendes de contravention)	20
Recettes diverses	472
Total des produits du timbre	23.807
4° Produits de l'impôt sur les opérations de bourse.	
Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de valeurs et pénalités	3.564
Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de commerce	7
Total des produits de l'impôt sur les opérations de bourse	3.571
5° Produit de l'impôt de solidarité nationale.	
Impôt de solidarité nationale	777
Total des produits de l'impôt de solidarité nationale	777
6° Produits des douanes.	
Droit à l'importation	237.317
Droits de sortie	3
Droits de navigation	2.400
Autres droits et recettes accessoires	7.276
Amendes et confiscations	683
Total des produits des douanes	247.679
7° Produits des contributions indirectes.	
Droits sur les boissons — Vins, cidres, poirés et hydromels.	4.794
— Droits sur les alcools, droit de consommation	38.897
Taxe sur les vélocipèdes	1.301
Taxe à la mouture et taxe additionnelle à la taxe à la mouture	129
Droits divers et recettes à différents titres — Garantie des matières d'or, d'argent et de platine	1.012
— Amendes, confiscations et droits sur acquits non rentrés	516
— Autres droits et recettes à différents titres	12.272
Total des produits des contributions indirectes	58.921
8° Produits des taxes sur le chiffre d'affaires.	
Taxe à la production	816.608
Taxe à la production. — Anciens taux	6.787
— Acomptes provisionnels et forfaits	44.544
Pénalités	2.166
Taxe sur les transactions	214.690
Total des produits des taxes sur le chiffre d'affaires	1.084.795
9° Produits des taxes uniques.	
Taxe unique sur les vins et les cidres	39.364
Taxe de circulation sur les viandes	51.572
Total des produits des taxes uniques	90.936
10° Produits du monopole des poudres à feu.	
Monopole des poudres à feu — Récupération de frais pour les poudres à feu vendues par l'administration des contributions indirectes	406
— Impôt sur les poudres de chasse.	547
— Impôt sur les poudres de mines.	400
Total des produits du monopole des poudres à feu	1.353
§ 2. — Exploitations industrielles.	
Reversement par la caisse autonome d'amortissement du produit net de l'exploitation du service des allumettes	902
Versement au budget général de l'excédent net des ressources affectées à la caisse autonome d'amortissement sur les charges de cet établissement	27.000
Produits bruts de l'exploitation en régie des Journaux officiels	724
Produit brut du service des eaux de Versailles et de Marly.	168
Produits à provenir de l'exploitation du service des constructions aéronautiques (conversion et divers)	760
Produits à provenir de l'exploitation du service des constructions aéronautiques (matériel aérien destiné à la vente)	201
Produits à provenir de l'exploitation du service des constructions et armes navales (exploitation normale)	31
Produits à provenir de l'exploitation du service des constructions et armes navales (cession, conversion et divers).	620
Bénéfices nets d'entreprises nationalisées	1.072
Total des produits des exploitations industrielles.	31.478

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat.	
Produits et revenus du domaine encaissés par les receveurs des domaines	5.726
Produits de la liquidation de biens ayant appartenu à des Etats ou des ressortissants ennemis et attribués à l'Etat français	1.084
Produits de la liquidation des biens italiens en Tunisie	310
Produits et revenus de titres ou valeurs appartenant à l'Etat du chef de ses participations financières	2.792
Produits des forêts encaissés par les trésoriers-payeurs généraux; coupes de bois et exploitations accidentelles vendues en bloc sur pied avec précomptage sur la possibilité; bois de chauffage fourni au service forestier	3.892
Produits des forêts encaissés par les receveurs des domaines. — Chasse, menus produits, etc	2.636
Total des produits et revenus du domaine de l'Etat	16.440
§ 4. — Produits divers.	
Affaires étrangères.	
Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	754
Agriculture.	
Droits de visite et d'inspection du bétail et des viandes	120
Contribution des départements, communes et établissements publics aux frais de garderie et d'administration des forêts soumises au régime forestier	558
Recettes à provenir de l'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 organisant la protection des végétaux	1.059
Frais d'adjudication des produits en bois encaissés tant par les trésoriers-payeurs généraux que par les receveurs des domaines	67
Taxe supplémentaire sur les adjudications de coupes de bois	319
Remboursement par la caisse nationale de crédit agricole et par l'office national interprofessionnel des céréales des dépenses mises à leur charge par le décret-loi du 17 juin 1938	89
Recettes provenant de la liquidation du compte spécial « Acquisition et rétrocession des éléments essentiels du capital d'exploitation des agriculteurs éprouvés par les événements de guerre » (ordonnance n° 45-873 du 24 avril 1945)	2
Anciens combattants et victimes de la guerre.	
Remboursement des appareils de prothèse livrés aux mutilés du travail par les centres d'appareillage des mutilés dépendant des services des anciens combattants	4
Défense nationale.	
Produit des droits d'entrée et recettes diverses du musée de la marine	2
Recettes des transports aériens par moyens militaires	10
Education nationale.	
Produits des droits d'examens et redevances collégiales	43
Droits de vérification des alcoomètres, densimètres et thermomètres médicaux	65
Ressources affectées à la restauration et à la conservation du domaine national de Versailles	142
Etats associés.	
Recettes diverses recouvrées en Indochine	44
A reporter	3.275

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes
Report	3.275
Finances et affaires économiques.	
I. — FINANCES	
Participation des communes pour les dépenses de réfection du cadastre et recettes diverses du service du cadastre	73
Versements des collectivités locales, des organismes publics et des particuliers pour frais de confection des rôles et exécution de travaux accessoires par le service des contributions directes	2.990
Recettes diverses des receveurs de l'enregistrement, des domaines et du timbre	491
Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques en vertu du décret du 27 mai 1946	1.225
Recouvrements de frais de justice, de frais de poursuites et d'instance	547
Recettes diverses des receveurs des douanes	878
Recettes diverses des receveurs des contributions indirectes	4.039
Redevances versées par les receveurs buralistes	639
Remboursement par la Sarre des dépenses d'administration, de contrôle et de sécurité effectuées par la France en territoire sarrois	1.068
Produit de la loterie nationale	11.319
Recettes en atténuation des frais de trésorerie	3.228
Recettes en atténuation des dépenses de la dette flottante	4.622
Redevances versées par les entreprises dont les emprunts bénéficient de la garantie de l'Etat (loi du 23 mars 1941)	125
Remboursement par la Société nationale des chemins de fer français de la part lui incombant dans la charge des emprunts contractés par le Trésor en application du décret du 28 août 1937	1.591
Part de l'Etat dans les intérêts des avances effectuées par le Crédit national (article 2 de la convention approuvée par la loi du 10 octobre 1919 et de la convention approuvée par l'article 64 de la loi de finances du 31 décembre 1937) et dans les bénéfices réalisés par cet établissement (article 14 de la convention du 7 juillet 1919 ratifiée par la loi du 10 octobre 1919)	1
Produits ordinaires des recettes des finances	46
Produits des amendes et condamnations pécuniaires	5.941
Taxe spéciale sur les dépôts de devises et de valeurs mobilières étrangères	96
Remboursement par divers gouvernements étrangers, par l'Algérie et les colonies, des frais de confection et d'expédition de papiers timbrés et de timbres mobiles	21
Impôt progressif sur le produit brut des jeux dans les casinos régis par la loi du 15 juin 1907	2.217
Prélèvement sur le pari mutuel	795
Recettes diverses des services extérieurs du Trésor	1
Produit de la taxe prévue par l'article 3 de la loi provisoirement applicable, du 12 juillet 1941, relative au payement des pensions de l'Etat par mandat-carte postal ou par virement de compte	7
Recettes diverses recouvrées au titre de l'apurement et de la liquidation de dommages de la guerre 1914-1918	2
Recouvrements poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor. — Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	511
Récupération et mobilisation des créances de l'Etat	11.422
Contribution de diverses administrations au fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industrieis de l'Etat	1.689
Remboursement par la caisse autonome de dépensee faites pour son compte	583
Annuités et intérêts reversés par la caisse des dépôts et consignations pour les avances faites par son intermédiaire pour le financement des travaux entrepris pour lutter contre le chômage	98
Part de la caisse d'amortissement dans le service des rentes 3,5 p. 100 1942 et 3 p. 100 1945 émises pour la conversion des rentes 4 1/2 p. 100 1932 (tranche B)	294
Contribution aux frais de contrôle et de surveillance de l'Etat en matière d'assurances (application de l'ordonnance du 29 septembre 1945) et aux frais de fonctionnement du conseil national des assurances et de l'école nationale des assurances	200
Annuités à verser par les sociétés de crédit immobilier, les caisses régionales de crédit agricole, les sociétés et offices publics d'habitations à bon marché, pour l'amortissement des prêts consentis pour le compte de l'Etat par la caisse des dépôts et consignations en application des lois des 5 décembre 1922, 13 juillet 1928 et du décret du 15 mai 1934	1.340
A reporter	60.117

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
Report	60.417
Annuités à verser par les sociétés de crédit immobilier, les caisses régionales de crédit agricole, les sociétés et offices publics d'habitations à bon marché, pour l'amortissement des prêts consentis en application de la loi du 27 juillet 1931	6
Annuités et intérêts à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'Etat pour faciliter l'établissement et l'exploitation de réseaux ruraux d'électricité (loi du 2 août 1923)	102
Annuités à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application des lois des 4 août 1929 et 22 juillet 1932	75
Annuités à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application de la loi du 16 avril 1935	7
Annuités à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'Etat en application du décret du 24 mai 1938 relatif à l'amélioration du logement rural	12
Annuités à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'Etat en application du décret du 17 juin 1938 relatif aux travaux d'équipement rural	62
Remboursements effectués par les départements pour les prêts à eux consentis en application des articles 142 et 143 de la loi de finances du 30 décembre 1928	37
Annuités versées par la caisse des dépôts et consignations pour les prêts faits par son intermédiaire en vue du financement des travaux de circonstance (ordonnance du 1er mai 1945)	32
Annuités à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'Etat, en application de la loi du 24 mai 1946, relative à l'attribution de prêts d'installation aux jeunes agriculteurs	489
Annuités à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à la disposition de cet établissement en vue de l'attribution de prêts destinés à permettre aux agriculteurs et artisans ruraux anciens prisonniers et anciens déportés, d'accéder à l'exploitation agricole ou à l'exploitation artisanale rurale	237
Annuités à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application de l'article 23 de la loi de finances du 21 mars 1948	14
Annuités à verser par la chambre syndicale des banques populaires pour les avances mises à sa disposition par l'Etat en application de l'ordonnance du 5 octobre 1945 relative à des prêts aux anciens prisonniers de guerre et aux anciens déportés	121
Remboursements par le crédit national de fonds d'emprunt réservés à des avances à moyen terme (articles 2 et 11 de la convention du 7 juillet 1949)	25
Remboursement de divers frais de gestion et de contrôle	65
Annuités diverses	5
Participation des services financièrement autonomes aux dépenses de fonctionnement des cités administratives	47
Primes perçues en contre-partie des garanties afférentes à des opérations de commerce extérieur	693
Recettes à provenir de la liquidation des opérations d'aide aux forces alliées	22
Recettes à provenir des opérations de liquidation du compte spécial « Liquidation des dépenses d'occupation ».	8
Recettes à provenir des opérations de liquidation des anciens comptes spéciaux du ravitaillement	325
Recettes à provenir des opérations de liquidation du compte spécial « Transports maritimes. — Exploitation de navires »	2.301
Recettes à provenir des opérations de liquidation du compte spécial « Opérations commerciales du service des importations et exportations »	659
Application de l'accord franco-libanais du 24 janvier 1948	551
II. — AFFAIRES ÉCONOMIQUES	
Contribution des offices et établissements publics de l'Etat dotés de l'autonomie financière et des compagnies de navigation subventionnées, sociétés d'économie mixte, entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'Etat	82
A reporter	66.424

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
Report	66.424
Produits des pénalités infligées à la diligence des services du contrôle des prix pour infractions à la législation des prix et du ravitaillement	415
Produits des renseignements de notoriété fournis par les services de renseignements du commerce extérieur	3
France d'outre-mer.	
Retenues pour frais de traitement dans les hôpitaux effectuées sur la solde du personnel militaire et assimilé et sur le traitement du personnel civil rémunéré sur le budget de l'Etat	3
Remboursement par les territoires d'outre-mer des dépenses du service administratif de la France d'outre-mer	108
Industrie et commerce.	
Droit de vérification des instruments de mesures	280
Redevances pour vérification, contrôle sur place et travaux de jaugeage effectués hors de leurs bureaux par les agents du service des poids et mesures sur la demande de particuliers	52
Remboursement des subventions accordées à des exploitations minières en application du décret-loi du 6 mai 1939, modifié par la loi provisoirement applicable du 15 novembre 1940 et de la loi provisoirement applicable du 31 décembre 1941	10
Redevances pour frais de contrôle des distributions d'énergie électrique et des concessions de forces hydrauliques	83
Redevances pour frais de contrôle de la production, du transport et de la distribution du gaz	10
Remboursement d'annuités et avances par la société « Electricité de France » et par diverses sociétés de production d'énergie hydroélectrique	8
Redevances annuelles et remboursement d'avances consenties par l'Etat en vertu de contrats d'équipement et d'entretien d'usines	93
Taxes d'épreuves d'appareils à pression de vapeur ou de gaz	12
Intérieur.	
Contingents des départements et des communes dans les dépenses faites pour leur police	747
Contribution des départements aux dépenses résultant de la prise en charge des auxiliaires départementaux	1.136
Justice.	
Recettes des établissements pénitentiaires	751
Recettes des établissements d'éducation surveillée	74
Reconstruction et urbanisme.	
Produit de la revision des marchés opérée en application de l'article 105 de la loi du 7 octobre 1946	40
Recettes à provenir des opérations de liquidation du compte spécial : « Fabrications et travaux du service des constructions provisoires »	19
Santé publique et population.	
Produits du droit fixe de visa des spécialités pharmaceutiques	15
Revenus des lazarets et établissements sanitaires	238
Produits des taxes sur les analyses, examens et contrôles effectués par le laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population et de l'Académie de médecine	1
A reporter	70.512

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes
Report	70.512
Travail et sécurité sociale.	
Redevances pour la rétribution des délégués mineurs et remboursement par les exploitants de mines des primes d'assurances en cas d'accidents, des indemnités d'incapacité temporaire et des frais médicaux et pharmaceutiques supportés par le Trésor en exécution de la loi du 13 décembre 1942	487
Remboursement par la caisse nationale de sécurité sociale des frais d'administration de la direction générale et des services régionaux des assurances sociales	2.584
Redevance pour l'emploi obligatoire des mutilés	136
Versements des employeurs pour emploi de prisonniers de guerre	36
Travaux publics et transports.	
Redevance d'usage due par la Société nationale des chemins de fer français	11.100
Redevance et remboursements divers dus par les chemins de fer en France	71
Redevances et remboursements divers dus par les compagnies de chemin de fer d'intérêt local et entreprises similaires	6
Reversements divers effectués par les compagnies de chemins de fer et par la Société nationale des chemins de fer français	36
Versement au Trésor de l'annuité représentative des charges de capital d'établissement du réseau d'Alsace et de Lorraine pour les dépenses effectuées de 1871 à 1921	55
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	26
Taxe d'atterrissage et droits d'usage perçus sur les aérodromes de l'Etat, produits de location de hangars et remboursements divers par les compagnies de navigation aérienne subventionnées	412
Marine marchande.	
Droits de visite de sécurité de la navigation maritime	30
Produits de l'exploitation des navires de la flotte en gérance acquis avant le 1er septembre 1944 et loyer des navires affectés à l'exploitation des services contractuels	1.342
Caisse nationale d'épargne.	
Excédent des recettes sur les dépenses du budget annexe de la caisse nationale d'épargne	4.940
Postes, télégraphes et téléphones.	
Contribution de l'administration des postes, télégraphes et téléphones aux retraites de son personnel soumis au régime général des pensions civiles	7.307
Remboursement par l'administration des postes, télégraphes et téléphones des charges d'amortissement de ses bons et obligations amortissables	773
Divers services.	
Retenues pour pensions civiles et militaires	29.374
Bénéfices des comptes de commerce	700
Remboursement par certains comptes spéciaux des dépenses de personnel applicables à leur fonctionnement	518
Recettes à provenir de l'apurement des comptes spéciaux clos en application de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948 et des lois subséquentes	490
Remboursement de frais de scolarité, de pensions et de trousseaux par les anciens élèves des écoles du Gouvernement qui quittent prématurément le service de l'Etat	43
A reporter	131.308

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes
Report	131.308
Pensions et trousseaux des élèves des écoles du Gouvernement	17
Droits d'inscription pour les examens, de diplômes et de scolarité perçus dans différentes écoles du Gouvernement	8
Produit de la vente des publications du Gouvernement	13
Retenues de logement effectuées sur les émoluments de fonctionnaires et officiers logés dans des immeubles appartenant à l'Etat ou loués par l'Etat	139
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	1
Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public	94.390
Produits de legs et de donations attribués à l'Etat ou à diverses administrations publiques	3
Recettes accidentelles à différents titres	11.039
Recettes diverses	370
Réintégration au budget général des recettes des établissements dont l'autonomie a été supprimée par le décret du 20 mars 1939	13
Recettes à provenir de l'application de la loi du 13 août 1940 et des lois subséquentes	9
Versement au Trésor des produits visés par l'article 5, dernier alinéa, de l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945	2.828
Ressources à provenir de l'application des règles relatives aux cumuls des rémunérations d'activité	123
Total des produits divers	240.266
§ 5. — Ressources exceptionnelles.	
Produit du prélèvement exceptionnel et de l'emprunt libératoire de ce prélèvement institués par les lois nos 48-30 et 48-31 du 7 janvier 1948 et par les lois subséquentes	330
Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 31 mars 1948	51.452
Ressources affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	3.743
Recettes affectées à la caisse autonome de la reconstruction	7.216
Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis en application de l'accord du 28 juin 1948 (art. 4, § 6, alinéa *a*)	90.416
Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	36.948
Total des ressources exceptionnelles	190.135
RECAPITULATION	
§ 1er. — Impôts et monopoles:	
1° Produits des contributions directes et taxes assimilées	954.196
2° Produits de l'enregistrement	122.775
3° Produits du timbre	23.807
4° Produits de l'impôt sur les opérations de bourse	3.571
5° Produits de l'impôt de solidarité nationale	777
6° Produits des douanes	247.679
7° Produits des contributions indirectes	58.921
8° Produits de la taxe sur le chiffre d'affaires	1.084.795
9° Produits des taxes uniques	90.936
10° Produits du monopole des poudres à feu	1.353
Total du paragraphe 1er	2.588.810
§ 2. — Exploitations industrielles	31.478
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	16.440
§ 4. — Produits divers	240.266
§ 5. — Ressources exceptionnelles	190.135
Total des recettes du budget	2.067.129

NOTA. — Il est rappelé que les recettes budgétaires sont en principe soumises à la règle de la gestion, toutefois certaines opérations de régularisation peuvent intervenir jusqu'au 31 mai de l'année suivant l'exercice.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour l'admission d'élèves régulières à l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon-Rennes.

Un concours pour l'admission de trente élèves régulières au maximum à l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon-Rennes aura lieu les mardi 20 et mercredi 21 juillet 1954, dans les centres suivants: Paris, Lyon, Nancy, Nantes, Toulouse, Alger, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre et Saint-Denis-de-la-Réunion.

Les candidates doivent être âgées de dix-huit ans au cours de l'année d'admission.

Parmi celles-ci seront seules assurées cependant d'être dotées à leur sortie de l'école d'un poste de professeur dans l'enseignement ménager agricole public, et sous réserve qu'elles aient souscrit un engagement d'y servir pendant cinq ans au moins, celles qui se sont classées dans les dix premières candidates admises à ce concours d'entrée et auront obtenu aux épreuves de sortie la note moyenne de 11 sur 20. Ces élèves prendront en cours de scolarité le titre d'élèves professeurs.

Les autres élèves, bachelières et diplômées, gardent naturellement vocation, dans leur ordre de sortie de l'école, aux emplois pouvant se trouver vacants dans les cadres de cet enseignement au moment où s'effectue cette sortie.

Les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 15 juin 1954 au ministère de l'agriculture (service de l'enseignement, 3e bureau).

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidates sur leur demande adressée à ce même service.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 5 mars 1954.	
349 95	États-Unis	1 $ U.S.A	350 .(1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..
362 70	Canada	1 $ Can	....	.... ..	.... ..	362 50	.... ..
164 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8394 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 .	8395 ..	8394 ..
703 70	Belgique	100 F b	700 ..	694 75	705 25	703 50	703 60
5067 ..	Danemark	100 c d	5067 22	5029 25	5105 25	5068 ..	5066 50
983 06	Gde-Bretagne ..	1 liv st	980 ..	972 65	987 35	983 53	983 43
4914 ..	Norvège	100 c n	4900 ..	1863 50	4937 ..	4917 ..	4915 ..
9252 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 32	9141 60	9279 90	9257 ..	9255...
6763 ..	Suède	100 c. s.	6763 625	6715 ..	6816 50	6765 ..	6764 ..
8056 50	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8061 ..	8059 ..
1002 ..	Égypte	1 liv. ég	1000 01	997 ..	1013 ..	1002 ..	.... ..
56 43	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.... ..
4050 ..	Mexique	100 pes	4037 97	1025 ..	4090 ..	.... ..	.... ..
1218 ..	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25	1226 50	1218 ..	1217 50
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	1821 50	4897 50	.... ..	.... ..
117 60	Yougoslavie ...	100 din	116 666	115 70	117 60	117 60	.... ..
	Autriche	100 sch	1346 15	1335 ..(2)		1355 ..(2)	

Zone C. F. A	100 F C. F. A.....	200	
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	550	
États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam.....	100 piastres.....	1000	
Comptoirs français dans l'Inde.....	100 roupies I. F.....	7350	

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris
COMPTE CHÈQUE POSTAL 1.011.00, PARIS
et dans ses succursales des départements.

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces

TIRAGES FINANCIERS

PELLAUMAIL-MOUTEL & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 36 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 25, RUE JEAN-JAURÈS, A CHOLET
R. C.: Cholet n° 5701.

Obligations de 5.000 F à 6 0/0 1946.

Numéros des 31 obligations sorties au tirage du 25 février 1954 et remboursables le 1er mars 1954.

1.251 à 1.281

Trente-huit obligations avaient été rachetées en Bourse depuis le dernier amortissement, ce qui porte à 69 le nombre de titres rachetés ou amortis en cours d'année, conformément au tableau d'amortissement.

Union des Groupements de Sinistrés de la Guerre 1914-1918

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL: 8, RUE LAMENNAIS, PARIS
R. C.: Seine n° 346754 B.

Emprunt 4 1/2 0/0 1949-1960 (série B).

Le cinquième amortissement dudit emprunt porte sur un capital nominal de 9.700.000 F.

764 obligations de 10.000 F nominal, 171 coupures de 5.000 F nominal et 1.205 coupures de 1.000 F nominal, représentant au total un capital nominal de 9.700.000 F, ont été amorties par voie de tirage au sort en date du 15 février 1954 et seront remboursables au pair, net d'impôts, à partir du 1er avril 1954, coupon n° 6 attaché; elles ne porteront plus intérêt à partir de cette même date.

Le tableau ci-dessous comporte, aussi bien pour les obligations de 10.000 F que pour les diverses coupures, dans chaque catégorie, les séries sorties au présent tirage et les séries sorties aux tirages précédents et dans lesquelles certains titres restent à rembourser:

OBLIGATIONS DE 10.000 F

144 à 645 (1950) — 1.509 à 2.272 (1951) — 3.137 à 3.244 (1952)
3.245 à 3.906 (1951) — 3.907 à 4.486 (1952) — 5.682 à 6.406 (1953).

COUPURES DE 5.000 F

416 à 638 (1953) — 673 à 962 (1950) — 1.094 à 1.296 (1952)
1.845 à 2.053 (1951) — 2.202 à 2.372 (1951)

COUPURES DE 1.000 F

1.126 à 2.783 (1950) — 3.912 à 5.880 (1951) — 7.949 à 8.245 (1954)
8.246 à 9.575 (1953) — 9.576 à 10.738 (1951) — 13.921 à 15.166 (1952)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Ben Hamou (Gilbert), né le 7 mai 1920 à Tlemcen (Algérie), demeurant à Rabat (Maroc), 38, rue de Béarn, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son épouse, née Semtob (Lucienne) le 26 novembre 1923 à Casablanca (Maroc), et au nom de ses enfants mineurs: Brigitte-Jane, née à Rabat le 11 juin 1943 et Corinne-Joëlle, née à Rabat le 17 mars 1950, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lhémon.

M. Kemner (Pierre), né à Paris le 26 août 1932, demeurant au Sauichoir, Etiolles, par Soisy-sur-Seine (Seine-et-Oise), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'adjoindre à son nom patronymique celui de Capek.

M. Michel Dupont, né le 11 avril 1928 à Versailles (Seine-et-Oise), demeurant à Versailles, 19, rue E.-Deschamps, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'adjoindre à son nom patronymique celui de Guilhem.

M. Maurice-Léon-Eugène Binet, né à Paris le 30 juin 1912, demeurant à Paris, 137, boulevard Pereire, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique Binet celui de Viama, de manière à s'appeler à l'avenir Viama.

AVIS DIVERS

BANCO DE ESPANA

AGENCE DE PARIS: 13, RUE DE TÉHERAN

MM. les porteurs de titres de la dette perpétuelle 4 0/0 estampillée Extérieure d'Espagne, émission du 18 mars 1933, sont informés:

Que le gouvernement espagnol ayant décidé le renouvellement des valeurs mentionnées, ces titres devront être déposés à nos bureaux, accompagnés d'un bordereau en double exemplaire fourni par nos services, et dûment rempli et signé par le déposant, à qui on délivrera, en échange du dépôt des titres anciens, un récépissé (détaché du bordereau) contre lequel seront remis ultérieurement les nouveaux titres correspondant à l'émission du 10 décembre 1952, munis de 80 coupons aux échéances du 1er avril 1954 au 1er janvier 1974.

Cette remise aura lieu dès que possible et le récépissé devra être acquitté par la même personne qui aura signé le bordereau.

La présentation des titres devra être faite à nos bureaux, tous les jours ouvrables, de neuf heures à treize heures.

Tout titre reçu par correspondance sera retourné à l'expéditeur.

Paris, le 1er mars 1954.

Le directeur,
A. DEL RIVERO.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

6 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou. **Club des supporters de l'union sportive nogentaise.** But: venir en aide à l'Union sportive nogentaise, moralement et matériellement. Siège social: mairie de Nogent-le-Rotrou.

8 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **La Cordée.** But: éducation populaire. Siège social: maison de Meaux, au bourg de Saint-Priest-la-Prugne.

8 février 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Club Connaissance des arts.** But: éducation artistique en encourageant l'intérêt pour les arts et en développant la culture artistique. Siège social: 13, rue Saint-Georges, Paris.

8 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association Notre-Dame de Bon-Secours de Charchigné.** But: aide morale et matérielle des œuvres paroissiales de Charchigné. Siège social: au presbytère, Charchigné.

10 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Estudianline gauchoise.** But: développer chez ses adhérents le goût de l'art musical sous toutes ses formes. Siège social: chez M. Denis, Grande-Rue, Gauchy.

10 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association amicale des classes 1921-1923 de Salon-de-Provence.** But: développer, conserver les liens d'amitié et aide morale et matérielle aux adhérents. Siège social: bar Français, cours Gimon, Salon-de-Provence.

11 février 1954. Déclaration à la préfecture de Nevers. **Amicale billard de Nevers.** But: faciliter, propager la pratique du sport billard; organiser des compétitions d'amateurs. Siège social: au Grand Café, 8, rue des Merciers, Nevers.

12 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **La Valence.** But: création, organisation, entretien d'œuvres d'éducation populaire. Siège social: hôtel de ville, Badonviller.

12 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Ski-Club de Montagny.** But: pratique du ski. Siège social: mairie de Montagny.

12 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Comité permanent des fêtes d'Auray pour les œuvres de bienfaisance.** But: encouragement moral et financier sous toutes ses formes aux nécessiteux; organisation de bals et fêtes pour permettre d'opérer des rentrées de fonds. Siège social: hôtel de ville d'Auray.

13 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association locale des aides familiales rurales.** But: aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer en lui procurant le concours d'aides familiales et sociales. Siège social: mairie des Vans.

13 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Association des combattants de moins de vingt ans.** But: grouper les combattants des guerres 1914-1918 et 1939-1945 appelés à figurer dans une unité combattante avant d'avoir atteint vingt ans; resserrer entre eux les liens de fraternité et d'entr'aide. Siège social: Brasserie alsacienne, place François-Ier, Cognac.

14 février 1954. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale des propriétaires de Charras.** But: assurer le respect de la propriété; réglementer la chasse et protéger le gibier. Siège social: chez M. Eymery, Charras.

15 février 1954. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Association populaire familiale de Châlons-sur-Marne.** But: défense des intérêts familiaux du milieu populaire. Siège social: 10, rue Clémangis, Châlons-sur-Marne.

MODIFICATIONS

1er avril 1953. Déclaration à la préfecture de police. **La France d'outre-mer et ses amis** transfère son siège social du 138, boulevard de Ménilmontant, au 10, rue de Civry, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Vient de paraître :

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION

Les décrets, arrêtés et circulaires concernant la participation des employeurs à l'effort de construction (versement de 1 p. 100 sur les salaires) ont été réunis en une brochure portant le n° 1002, qui est mise en vente ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, à Paris (7e), au prix de **50 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. Paris* 9063-13].)